



**Comité de bassin**

**Séance plénière**

**2 octobre 2014**

## **PROCÈS VERBAL DE SÉANCE**

<b>1. Diffusion .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Procès verbal .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Liste de présence .....</b>	<b>38</b>

## Comité de bassin

### Séance plénière

2 octobre 2014

#### Diffusion

- Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie  
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (3 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

#### Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Monsieur le président du comité de bassin de Martinique (1 ex.)
- Autres agence de l'eau (1 ex.)



## **Comité de bassin**

### **Séance plénière**

**2 octobre 2014**

(à 10 h 00, Centre de conférences d'Orléans)

#### Ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 10 juillet 2014**
- 2. Projet de Sdage 2016-2021**
- 3. Organisation de la consultation du public et des assemblées**
- 4. Révision des zones vulnérables**
- 5. Approbation du règlement intérieur du comité de bassin**
- 6. Projet de Sage Allier aval**
- 7. Elections**
  - A la commission Communication : le président
  - Au conseil d'administration de l'agence de l'eau : 1 représentant des collectivités territoriales
  - Au comité national de l'eau : 1 représentant des collectivités territoriales
  - Au comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères : 4 représentants des collectivités territoriales et 4 représentants des usagers
  - A la mission d'appui pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations : 8 représentants des collectivités territoriales
- 8. Compte rendu des commissions**
- 9. Points divers**

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

### M. le président :

Mesdames, messieurs, bonjour. Je salue la présence de :

- M. Chassande, notre nouveau Dreal (directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement), représentant M. le préfet coordinateur de bassin et succédant à M. Forray qui a été appelé à d'autres fonctions ;
- M. Alet, notre directeur général par intérim, M. Mathieu ayant quitté ses fonctions au sein de l'agence de l'eau Loire-Bretagne le 30 juin 2014.

Je voudrais, dans un premier temps, rendre un hommage appuyé à notre ami Frédéric Tricot, disparu dans des circonstances dramatiques.

Entré au comité de bassin Loire-Bretagne en juillet 2008, élu président de la commission Communication en septembre 2008, désigné au comité national de l'eau en avril 2013, Frédéric Tricot était un élu très présent, très impliqué, volontaire, écouté et, de surcroît, entendu. Il a été très efficace dans l'appui aux porteurs de nombreux projets des territoires dans la vallée du Loir, sur le contrat du Loir médian et des affluents du Loir-et-Cher.

Il a également été très présent et très actif dans la communication et la concertation pour, d'une part, définir des plans de communication intéressants et faire connaître les avancées et les résultats obtenus pour l'eau, et d'autre part, élargir et approfondir les débats sur l'eau dans le plus grand nombre de commissions locales de l'eau (CLE).

Enfin, la coopération Internationale lui tenait beaucoup à cœur. Il était très engagé au niveau de l'Afrique et notamment sur le Burkina Faso. C'est d'ailleurs au retour d'une mission dans ce pays, réalisée pour la ville de Vendôme avec son directeur général des services, qu'il a malheureusement été victime de cet accident dramatique.

Je vous demande d'observer une minute de silence en son honneur.

*[Minute de silence à la mémoire de Frédéric Tricot]*

Je vous informe que M. Bodard, conseiller municipal de Mûrs-Erigné (49), a été désigné par l'association des maires de France en remplacement de Frédéric Tricot.

Parmi les événements intervenus récemment ou à venir, s'est tenue, le 23 septembre à Paris, une réunion du CNE (comité national de l'eau) au cours de laquelle Mme Auconie a été élue vice-présidente du comité et M. Lefebvre a été élu au conseil d'administration de l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques).

Le colloque *50 ans de politique de l'eau, atouts et défis pour demain* aura lieu à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la loi sur l'eau du 16 décembre 1964. Ce colloque se tiendra le 21 octobre à la Maison de la chimie à Paris en présence de Mme Ségolène Royal, ministre de l'écologie.

Ce colloque est particulièrement destiné à tous les membres des comités de bassin et décideurs de la politique de l'eau. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 octobre, et l'information est accessible sur le site de l'agence.

A l'occasion de cet événement, seront remises les distinctions du Grand prix national du génie écologique qui a été lancé cet été par le ministère de l'écologie.

En ce qui concerne les manifestations du bassin, la rencontre de l'eau sur la coopération décentralisée a eu lieu le 23 septembre à Terra Botanica à Angers. 120 personnes ont participé à cette réunion, dont objectif était de conforter les messages que l'agence portera sur ce thème au prochain forum mondial de l'eau en Corée en 2015.

Pour ce qui est des ONG et associations, il a été noté une forte mobilisation et une participation très active aux débats et aux échanges.

Par contre, les collectivités territoriales se sont faites un peu plus discrètes. Il y a donc des efforts à faire dans le cadre de la communication sur le fameux 1 % auprès des grandes agglomérations et des grands syndicats de notre territoire.

Nous avons également assisté au lancement de la 8<sup>e</sup> édition des Trophées de l'eau Loire-Bretagne. Depuis 1999, notre bassin organise tous les deux ans un concours pour les Trophées de l'eau. Il s'agit de distinguer et de faire connaître les actions exemplaires sur les territoires de notre bassin. En 2013, plus de cent organismes, collectivités, industriels, agriculteurs, associations se sont portés candidats ; douze ont été distingués par les trophées. Je vous invite à faire circuler cette information pour que nous réunissions un maximum de participants.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 10 JUILLET 2014**

### **Point n°1 de l'ordre du jour**

#### **M. le président :**

Ce procès-verbal a été annexé au dossier de séance, il n'y a pas eu de remarques écrites. Y a-t-il des observations de votre part ? Je le soumetts aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 10 juillet 2014. Adoptée à l'unanimité.*

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2014.02 du 2 octobre 2014.**

## **PROJET DE SDAGE 2016-2021**

### **Point n°2 de l'ordre du jour**

#### **M. le président :**

Le tome 2 du dossier de séance est relatif aux projets de Sdage (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et de programme de mesures. Un complément au tome 2 récapitule les modifications demandées par la commission Planification qui s'est réunie les 17 et 18 septembre. A la demande de la commission, la délibération initiale portant sur le projet de Sdage et le programme de mesures a été scindée.

#### **M. CHASSANDE :**

Nous sommes à un moment charnière des travaux conduits par le comité de bassin pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne. Nous devons aujourd'hui non pas adopter le Sdage, mais bien adopter un projet de document qui sera soumis à la consultation du public, des assemblées et des chambres consulaires. Ce n'est pas une étape définitive mais une étape tout à fait importante.

L'assemblée précédente a choisi, à l'occasion de ce travail de mise à jour, de rester dans une logique de continuité et de poursuivre, jusqu'en 2021, l'effort et l'ambition donnés au Sdage 2010-2015, tout en l'adaptant aux évolutions nécessaires, inéluctables, notamment la meilleure prise en compte des questions de changement climatique. Je ne doute pas que cette nouvelle assemblée, installée le 10 juillet, suivra la même direction que la précédente.

C'est aujourd'hui une tâche délicate et difficile, qui correspond à la finalisation d'un travail colossal initié en 2013. S'approprier tout ce travail – un tel document qui a fait l'objet d'énormément d'échanges en cherchant les meilleurs points d'équilibre – n'est pas aisé.

Pour autant, nous en arrivons à un texte équilibré qui reflète les multiples points de vue qui sont largement exprimés, avec un rapport d'évaluation environnementale qui souligne l'ambition pour l'atteinte des objectifs de bon état des milieux aquatiques pour 2021. Je souhaite donc très vivement que nous puissions nous accorder sur ce point même si je sais que la notion de point d'équilibre est toujours difficile à apprécier. Toutefois, c'est tout l'art d'une instance telle que le comité de bassin de travailler à cette recherche de point d'équilibre.

La consultation du public et des assemblées démarrera le 19 décembre 2014. Ce n'est pas une initiative propre au bassin Loire-Bretagne mais une obligation découlant d'un calendrier national pour l'ensemble des Sdage. Cette consultation donnera l'occasion à chacun de s'exprimer. Elle permettra d'affiner le document qui sera aujourd'hui retenu comme étant soumis à la consultation. Elle permettra également de prendre en compte les propositions pertinentes que les acteurs des territoires auront formulées. C'est seulement après cette phase que vous adopterez un schéma directeur définitif qui devra ensuite être validé par le préfet puis envoyé à la Commission européenne avant la date butoir du 22 décembre 2015, qui est indispensable pour tenir nos engagements et nos obligations européennes dans le cadre de la directive-cadre européenne sur l'eau.

Parallèlement au Sdage, sera aujourd'hui soumis à échange, à vote et à avis un projet de programme de mesures, document complémentaire au Sdage et élaboré sous la responsabilité du préfet coordonnateur de bassin, qui s'est appuyé pour ce faire sur les services de l'Etat et l'agence de l'eau. Ce document est élaboré très clairement à partir des remontées des acteurs du territoire. C'est le véritable bras armé du futur Sdage pour sa mise en œuvre, dont il est indissociable sur le fond. Le document rassemble des actions concrètes, à la fois de nature financière et réglementaire, permettant d'atteindre les objectifs du Sdage. C'est pour cela que c'est l'Etat qui a la responsabilité de l'établir.

Ce programme de mesures a été construit avec l'objectif ambitieux d'atteindre 61 % de masse d'eau superficielle terrestre en bon état à l'horizon 2021. Intimement lié au Sdage, sa construction a été conduite parallèlement à l'élaboration du Sdage mais selon un processus distinct. Ce document n'a donc pas tout à fait la même nature et le même statut.

L'ensemble des partenaires locaux ont été associés à cette construction de novembre 2013 à mi-mai 2014. Plusieurs milliers de personnes ont participé à une centaine de réunions de travail. Tout cela devra ensuite être décliné dans les plans d'action opérationnels territorialisés.

Ce document vous sera séparément présenté pour avis. Pour autant, il sera soumis exactement au même processus de consultation, selon les mêmes formes et selon le même calendrier que le Sdage. Ces deux documents sont, d'une certaine manière, indissociables.

Par ailleurs, vous serez amenés prochainement à donner un avis sur le plan de gestion du risque d'inondation, qui n'est pas déconnecté du sujet du Sdage. C'est un document établi sous la responsabilité du préfet de bassin et qui fera également l'objet d'un processus de consultation et de concertation. Il sera inscrit à l'ordre du jour de votre session de décembre pour avis.

Une autre procédure en cours concerne la révision des zones vulnérables, un sujet très lié à un contexte de contentieux européen. Nous traiterons ce sujet à la réunion de décembre. Un large processus de consultation est en cours.

Nous connaissons une évolution très importante dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et du risque d'inondation. La loi métropoles du 27 janvier 2014 a confié cette compétence aux communes. Comme c'est un sujet compliqué, la loi a prévu la mise en place d'une mission d'appui auprès du préfet coordonnateur de bassin pour accompagner les collectivités concernées par cette nouvelle compétence et trouver les meilleures modalités pour avancer concrètement, et de manière pragmatique dans la mise en œuvre de ces dispositions. Une partie importante des membres de cette mission sera issue du comité de bassin. Le collège des élus devra aujourd'hui désigner des représentants. Nous souhaitons, avec le préfet, installer cette mission au plus vite et en tout état de cause avant la fin de l'année, car il y a un gros travail à faire sur ce sujet.

## **M. GOUSSET :**

Nous voyons aujourd'hui l'aboutissement de deux années de travail acharné. L'état des lieux et le risque de non-atteinte des objectifs environnementaux ont fait l'objet d'un travail toute l'année passée. Cette année, les services ont encore été très fortement mobilisés pour établir ce projet de Sdage, l'évaluation environnementale et le programme de mesures.

Le personnel en charge de ce travail a été mis à rude épreuve. Les membres de la commission Planification sont à remercier pour avoir participé à l'ensemble des débats. Beaucoup de commissions complémentaires ont dû être ajoutées et cela demandait plus d'efforts de la part de chacun.

Il y a des évolutions majeures dans ce projet de Sdage par rapport au précédent, avec la prise en compte de nouveaux enjeux ou le renforcement d'enjeux préexistants, en particulier les enjeux littoraux, ceux liés aux inondations et au changement climatique, donc de nouveaux points qui sont plus fortement intégrés dans le projet de Sdage.

Il y a eu aussi un travail très avancé de fait sur l'analyse des coûts, ainsi qu'un très gros progrès méthodologique et de rendu par rapport au Sdage précédent. L'année dernière, nous avons eu de nombreuses réunions très intéressantes sur ce sujet.

Une réflexion sur les prélèvements hivernaux présente une avancée majeure. M. Forray a souhaité introduire ce débat avec une méthode et un positionnement nouveau très intéressant.

L'année qui vient va encore être longue avec la consultation du public, de nombreuses réunions et travaux. Je souhaite que les membres du secrétariat technique et toutes les administrations qui vont suivre restent mobilisés.

### **M. le président :**

Il revient à notre comité de bassin de mettre à jour ce Sdage 2010-2015. A trois reprises (le 12 décembre 2012, le 3 avril et le 3 octobre 2013), nous avons fixé des orientations et une démarche de travail.

Vous connaissez tous le projet qui va vous être présenté. Il y a eu de nombreuses réunions ainsi que le travail de la commission Planification, avec l'appui ponctuel de la commission Littoral et de la commission relative aux milieux naturels aquatiques.

Le projet que vous avez à examiner va être mis en consultation des assemblées et du public à partir du 19 décembre et ce jusqu'à la mi-juin. Des modifications y seront encore apportées. Le président de la commission Planification, M. Burlot, et moi-même nous sommes engagés à ce que l'avis des assemblées soit analysé lors du vote pour la forme définitive de ce Sdage. Nous aurons donc encore à travailler sur ce sujet.

### **M. BURLOT :**

Le projet de Sdage qui vous est présenté aujourd'hui est un compromis à l'honneur des acteurs de l'eau qui se sont réunis à de nombreuses reprises au sein de notre assemblée, compromis à la hauteur des ambitions d'atteinte du bon état écologique en 2021 que le comité s'est fixé et le fruit d'une concertation technique souhaitée dès le départ. Il faut souligner la large mobilisation des commissions mais aussi des acteurs de terrain pour travailler sur ce projet.

Un état des lieux de 18 mois de la commission Planification a permis de fixer l'état actuel des masses d'eau dans notre bassin.

Un bilan intermédiaire sur l'avancement des programmes de mesures pour la période 2010-2015 a permis d'évaluer les programmes de mesures et le retour des expériences sur la mise en œuvre du précédent Sdage. De nombreuses personnes ont participé à ce travail avec notamment des contributions écrites ayant permis d'enrichir nos réflexions.

En décembre 2012, le président du comité de bassin de l'époque, M. Lepeltier, a donné le cap de la révision. Je le cite : « ... poursuivre jusqu'en 2021 l'effort et l'ambition que nous avons donnés à notre Sdage, tout en l'adaptant à certaines évolutions inéluctables (la prise en compte du changement climatique, l'amélioration de la connaissance des travaux à réaliser, l'évolution des compétences des collectivités territoriales). »

En avril puis en octobre 2013, le comité de bassin a décliné ce cap en cinq orientations :

- intégrer les nouveaux éléments de contexte ;
- viser un objectif de 61 % des masses d'eau en bon état à terme ;
- actualiser les objectifs de qualité et de quantité inscrits dans certaines dispositions ;
- conforter la place des Sage (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) ;
- revoir la structuration du Sdage.

Nous sommes tous un peu frustrés d'avoir effectué un travail intensif dans un temps contraint. Il y a une réelle volonté de participation, de co-construction, mais les délais ne nous ont pas permis d'avoir un travail plus abouti. Toutefois, le document qui vous est présenté aujourd'hui a fait l'objet de vraies discussions, de vrais compromis. Cela nous permet d'avancer sur cette révision. J'insiste sur cette notion de compromis parce que nous avons d'importantes divergences sur le document, parfois même des points de rupture. Les voies du compromis permettront d'arriver à ces objectifs de reconquête de la qualité des eaux.

Les débats ont été vifs sur le phosphore, l'eutrophisation, la gestion quantitative, les substances dangereuses et même sur les analyses économiques. Au moment où notre pays traverse des difficultés économiques, nous avons plus que jamais intérêt à trouver les voies de la conciliation entre ce développement économique, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement. Opposer protection de l'environnement à développement économique, c'est faire fausse route. L'agriculture bretonne sortira plus forte lorsqu'elle aura réglé ses questions environnementales. Je suis convaincu qu'aujourd'hui, c'est un enjeu pour le territoire et pour notre développement.

Les documents sont illisibles, incompréhensibles pour le citoyen lambda. Puisque nous allons faire une consultation publique, trouvons la méthode et les moyens de parler au public parce que c'est un enjeu fondamental.

La révision de ce document est une réponse politique que nous allons faire aux autorités européennes, notamment sur les contentieux. Si nous ne sommes pas capables d'expliquer cette réponse à nos concitoyens et à nos assemblées, ce ne sera pas évident pour la suite. J'invite la commission Communication qui va être mise en place à travailler en profondeur sur la lisibilité. Certes, il faut entrer dans le détail des sujets mais nous avons aussi le devoir d'expliquer ce que nous faisons ; et quand nous n'y arrivons plus, c'est que l'heure est grave.

En insistant sur la complexité des documents, je remercie en même temps les services techniques de bassin pour le travail qui a été réalisé. Nous avons pu être critiques, les uns et les autres, sur les rédactions. Toutefois, ils ont fait un vrai travail.

Pour le travail de la commission Planification, la lourdeur et la complexité des documents nous invitent à réfléchir sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il faudrait nous équiper de tablettes si nous voulons être plus réactifs.

Le document vous est présenté en quinze chapitres. Nous avons gardé l'architecture générale et avons souhaité conserver l'ambition des thèmes fondateurs du Sdage.

Des enjeux nouveaux sont présentés pour répondre aux questions importantes.

Pour les milieux aquatiques, les principaux apports viennent de l'intégration dans le Sdage, avec l'accord du comité de bassin, de quelques dispositions existantes notamment sur le plan de gestion des poissons migrateurs.

Concernant la qualité des eaux, l'enjeu prioritaire qu'est l'eau potable est renforcé par la désignation de nouveaux captages et de nouveaux plans d'eau prioritaires afin de reconquérir leur qualité encore dégradée.

La question des réseaux d'assainissement devient prépondérante, en lien avec la qualité bactériologique des eaux.

Le Sdage renforce ses objectifs sur les zones conchylicoles et de pêche à pied.

Pour la quantité, c'est-à-dire la maîtrise des prélèvements, le Sdage se renforce pour prévenir les déséquilibres de la ressource sur les territoires où des clignotants s'allument. Il crée une ouverture encadrée des prélèvements hivernaux dans les secteurs où l'équilibre est menacé.

Concernant la gouvernance, la couverture du bassin par les Sage est déjà très importante et efficiente. C'est une évolution significative par rapport au précédent Sdage. Le document en tient compte quand il invite les acteurs de deux de ces territoires à s'interroger sur la nécessité d'un Sdage pour atteindre les objectifs de la directive-cadre européenne.

L'importance des approches socioéconomiques par les territoires comme outil d'aide à la décision a été confirmée.

A la quasi-unanimité, les membres de la commission Planification ont dit leur souhait d'écouter les territoires et de leur laisser les marges de manœuvre nécessaires pour apprécier, en fonction des logiques territoriales, les dispositions du Sdage. Nous avons la chance aujourd'hui d'avoir cette couverture quasi intégrale par des schémas d'aménagement et de gestion des eaux sur notre bassin.

Maintenant que des outils décentralisés ont été mis en place, sachons écouter les territoires. Les problèmes de la Bretagne ne sont pas les problèmes de la Loire. Il faut entendre cette appréciation des problématiques locales. Je souhaite que cette dimension soit pleinement intégrée dans le cadre de la révision de ce Sdage. Des commissions locales de l'eau sont en place et font un travail tout à fait remarquable sur le terrain.

Les objectifs 2021, conformes à l'orientation du comité de bassin, impliquent le programme de mesures en cours. Je ne rappelle pas l'objectif à 61 %. Nous sommes actuellement autour de 30 % sur le respect des objectifs initiaux, malgré les efforts déjà réalisés dans beaucoup de domaines.

En Bretagne, un certain nombre de territoires ne respectent toujours pas les objectifs fixés malgré les efforts considérables réalisés, par exemple, sur les nitrates grâce à la mobilisation de la profession agricole. En moyenne, depuis trois ou quatre ans, la concentration brute en nitrates dans les rivières a baissé à un niveau de 15-20 mg/l. Toutefois, il suffit qu'il y ait un paramètre dégradant pour que la masse d'eau ne soit pas considérée comme bonne par rapport aux directives.

Il faut parler des efforts accomplis sur un certain nombre de domaines pour encourager à valoriser toutes les expériences et tout ce qui fonctionne. La non-atteinte d'un objectif à cause d'un paramètre qui serait dégradant ne signifie pas que tout va mal. Nous avons intérêt à sensibiliser en termes de communication.

Chaque bassin devra réfléchir aux progrès possibles d'ici 2021. Chaque Sage a ses spécificités. Les mesures peuvent parfois être trop générales. Les spécificités locales feront la force des programmes d'action.

L'état des lieux de notre Sdage nous dit que notre problème, finalement, c'est la pollution bactériologique liée principalement au dysfonctionnement des SPANC (service public d'assainissement non collectif).

Écoutons les territoires dans la mise en place de leurs programmes d'action et de mesures en fonction des problématiques qui seront posées. Le sujet est territorial. C'est aux Sage et aux commissions locales de l'eau de fixer leurs ambitions en fonction des contextes économiques et sociaux.

Concernant le programme de mesures, je suis un peu plus réservé et ceci pour différentes raisons. D'abord, il nous est proposé. Donc, nous prenons acte de la proposition.

Quand il est venu nous présenter le nouveau programme relatif aux zones vulnérables, le préfet coordonnateur nous a dit : « Plus que jamais, il nous faut travailler ensemble avec les collectivités territoriales, notamment les régions, pour faire le croisement entre les aides financières de l'agence de bassin et les programmes européens type FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural). »

Les collègues des chambres d'agriculture, pour ceux qui vont être touchés par les nouveaux programmes de mesures, nous ont dit que ce n'est pas tout d'obtenir le classement en zone vulnérable, encore faut-il que cela s'accompagne de moyens financiers pour en sortir.

Si nous ne croisons pas les moyens de l'agence, les moyens des collectivités départementales et régionales avec les moyens des financements européens, nous n'y arriverons pas. Donc, nous avons l'obligation de trouver une cohérence aux financements publics.

Nous sommes à 2,7 milliards d'euros de programmes d'action, ce qui n'est pas rien. Il nous faudra trouver des maîtres d'ouvrage. L'eau potable ou l'assainissement sont des sujets sur lesquels on trouve facilement des maîtres d'ouvrage. Quand il va s'agir de la continuité écologique des cours d'eau, ce sera un peu plus compliqué. Pourtant, c'est aujourd'hui l'un des critères qui dégradent le plus dans certains secteurs.

Sachons solliciter les maîtres d'ouvrage et mobiliser l'ensemble des financements publics pour y arriver. Nous prenons acte de ce programme de mesures mais surtout de la nécessité de parler avec les grands financeurs, notamment avec les régions. Il est important que l'ensemble des régions puisse croiser leurs logiques de déclinaison des MAE (mesures agroenvironnementales) avec les programmes qui seraient financés par l'agence de l'eau.

Les nouvelles compétences aujourd'hui attribuées aux collectivités nous inquiètent. Où sont les moyens ? Il va falloir parler des objectifs de reconquête de la qualité des eaux. Certes, les collectivités doivent prendre leur part. Toutefois, sur des sujets comme les inondations, ce n'est pas évident en termes de responsabilité en cas de pépin demain. J'affirme la nécessité de rencontrer les services de l'Etat pour leur dire nos inquiétudes au moment où ils sont en train d'écrire la deuxième partie de la loi qui fixera les responsabilités.

Entre la loi Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), les nouvelles zones vulnérables, les autorités de gestion des fonds européens qui ont changé, le contexte a beaucoup évolué ; puis malheureusement, nous le savons tous, l'argent public se fait rare. Donc, il va falloir faire mieux avec moins, avec une obligation de résultat.

C'est un projet qui sera soumis à la consultation. Il faudra en écouter les retours. Tout à l'heure en venant, j'ai entendu des craintes, par exemple sur la possibilité d'utiliser les prélèvements hivernaux, des questions un peu particulières à chaque région, à chaque département, à chaque secteur.

Un cadre de compromis a été fixé. Je ne dis pas qu'il est parfait mais au moins, il a fait l'objet d'un vote à la commission Planification.

Maintenant, ce texte va être soumis aux assemblées. Il faut également les écouter. Ce sera d'ailleurs l'occasion de les sensibiliser à un certain nombre de problématiques énoncées par les uns et par les autres. Cet écho de la consultation devra venir enrichir le document demain. Nous prenons l'engagement, devant l'assemblée, d'en tenir compte.

Maintenant, je vais vous présenter les projets de délibération.

Délibération portant adoption du projet de Sdage du bassin Loire-Bretagne et du rapport d'évaluation environnementale :

*« Le comité de bassin délibérant valablement,*

- Vu le Code de l'environnement,*
- (...),*

*Considérant :*

- l'orientation donnée par le comité réuni le 12 décembre 2012, d'une révision dans la continuité, pour poursuivre jusqu'en 2021 l'effort et l'ambition donnée au Sdage 2010-2015, tout en l'adaptant à certaines évolutions inéluctables, orientation qu'il a déclinée le 3 avril 2013 en cinq orientations pratiques ;*
- les modalités de travail qu'il a fixé à ses commissions pour permettre aux membres de proposer des amendements et des rédactions alternatives ;*
- les débats approfondis au sein des commissions compétentes et les compromis qu'elles ont su élaborer sur certaines dispositions particulières pour les soumettre à l'avis des assemblées et du public ;*
- l'enjeu d'une gouvernance des acteurs de l'eau reposant pleinement sur le principe de subsidiarité garant de l'engagement des territoires au service d'une ambition réaffirmée et partagée de reconquête du bon état des eaux du bassin ;*

*Décide :*

- d'adopter le projet de Sdage, dans sa version du 2 octobre 2014, ainsi que le rapport d'évaluation environnementale s'y rapportant ;*
- de mettre le projet de Sdage à la consultation du public et à la consultation des assemblées et de mandater le président du comité de bassin pour soumettre le rapport d'évaluation environnementale à l'avis de l'autorité environnementale compétente pour le Sdage Loire-Bretagne ;*
- d'attirer l'attention des assemblées et du public, à l'occasion de l'avis qu'ils exprimeront, sur certaines orientations et dispositions traitant d'enjeux majeurs du bassin, tels la maîtrise des pollutions diffuses, le partage de la ressource en eau disponible, la restauration des eaux littorales, la continuité écologique et le rôle dévolu aux commissions locales de l'eau, identifiées au terme de débats soutenus lors des travaux préparatoires ;*

- *d'inviter les assemblées et le public, à l'occasion de l'avis qu'ils exprimeront, à interroger les objectifs d'état proposés pour chaque masse d'eau, d'une part au regard de l'effort à mener dans chaque commission territoriale et sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne, et d'autre part au regard du bilan des actions antérieures sur les territoires considérés ainsi que de l'identification des compétences, des maîtrises d'ouvrages et des financements ;*
- *le comité de bassin souligne l'intérêt que revêt, aux yeux de ses membres, l'expression des assemblées et du public dans le cadre de la consultation, dans la perspective de la poursuite de ses travaux jusqu'à validation définitive du Sdage, et dans une recherche affirmée de subsidiarité donnant toute leur place aux territoires. »*

Concernant la délibération portant avis sur le programme de mesures, ce ne serait pas tout à fait le mien, je ne vous le cache pas. J'étais plutôt pour prendre acte que de donner un avis favorable compte tenu des discussions qui doivent, à mon avis, continuer. Ce n'est pas une remise en cause de la proposition du préfet, c'est pour tenir compte de ce qu'il nous a dit, à savoir la nécessité de cohérence de nos financements publics.

*« Le comité de bassin Loire-Bretagne délibérant valablement,*

- *vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative) ;*
- *vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 1 (partie réglementaire) ;*
- *vu ses délibérations 2012-35 du 13 décembre 2012, 2013-12 du 3 juillet 2013 et 2013-24 du 12 décembre 2013 ;*

*Considérant :*

- *l'orientation, qu'il s'est donné le 12 décembre 2012, d'une révision dans la continuité, pour poursuivre jusqu'en 2021 l'effort et l'ambition donnés au Sdage 2010-2015, tout en l'adaptant à certaines évolutions inéluctables et qu'il a décliné, le 3 avril 2013, en cinq orientations pratiques ;*
- *les débats approfondis au sein des commissions compétentes sur la capacité à mobiliser des financements et des maîtres d'ouvrage ;*
- *l'enjeu d'une gouvernance des acteurs de l'eau reposant pleinement sur le principe de subsidiarité, garant de l'engagement des territoires au service d'une ambition réaffirmée et partagée, de reconquête du bon état des eaux du bassin ;*
- *le projet de programme de mesures du bassin Loire-Bretagne, élaboré par M. le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, contribuant à la réalisation des objectifs et des dispositions du Sdage ;*

*Décide :*

- *de donner un avis favorable au projet programme de mesures du bassin Loire-Bretagne, dans sa version du 2 octobre 2014, élaboré par M. le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, dans la perspective de sa mise en consultation du public et de la consultation des assemblées ;*
- *d'attirer l'attention de M. le préfet coordonnateur de bassin sur l'intérêt, pour le comité de bassin, des apports de la consultation, dans une recherche affirmée de subsidiarité donnant toute leur place aux territoires, et leur permettant une expression politique sur la base des propositions élaborées au plan technique ;*
- *d'attirer l'attention de M. le préfet coordonnateur de bassin sur l'intérêt, pour le comité de bassin, de recueillir l'avis du public et des assemblées, tant sur le chiffrage que sur leur capacité à mobiliser et à fédérer les moyens humains, techniques et financiers, dans les délais attendus, pour réaliser le programme de mesures sur leur territoire. »*

## **M. CHASSANDE :**

Le programme de mesures n'a pas le même statut que le Sdage. Il n'est pas adopté par le comité de bassin mais arrêté par le préfet après avis du comité de bassin. Un avis du comité de bassin est juridiquement requis avant l'adoption. Pour autant, ce document, comme le Sdage, est un document soumis à la concertation, à la consultation, donc qui peut évoluer.

Sur le calage financier définitif, nous sommes dans des processus compliqués. Il faut que nous ayons un avis sur un document à soumettre à la consultation alors que nous sommes en pleine phase de construction des CPER (contrats de projets Etat-région). Forcément, il n'est pas évident de savoir à quel moment les choses seront prêtes.

Pour autant, à un moment, il faut lancer la consultation sur une certaine base, qui est le document aujourd'hui soumis. Il y a eu une centaine de réunions, des milliers de participants. Cela est remonté du terrain et non pas inventé à Orléans. Certes, le document méritera des évolutions pour bien se caler avec le processus CPER et la répartition des différents financeurs. Toutefois, il faut arriver à valoriser tout le travail important qui a été fait.

Formellement, il faut un avis du comité de bassin sur ce document mais avec toutes les réserves qui sont dans la délibération, soit la nécessité de la poursuite du travail, etc. Il me semble que cette délibération peut être soumise telle quelle au comité.

## **M. OUDIN :**

Nous avons entre les mains un très gros document, il est complet. C'est un texte d'excellentes intentions. Il n'y a rien à redire sur la délibération elle-même.

Nous représentons ici parfois des assemblées. L'article 3 parle d'attirer l'attention des assemblées. Cependant, les assemblées elles-mêmes ont déjà attiré l'attention du comité de bassin par un certain nombre de résolutions, de demandes. Elles ont l'impression de ne pas avoir été entendues dans la phase de préparation. Pourquoi serions-nous mieux entendus ensuite dans la phase d'adoption ?

Nous avons, au conseil général de la Vendée, pris une motion lors d'une session puisque nous avons déjà les résultats des débats de la commission Planification. Il y avait une certaine amertume. Nous sommes, en Vendée, le deuxième ou troisième département touristique de France, ainsi qu'un très gros département agricole. Nous avons, de ce fait, des besoins en eau considérables alors que nous n'avons quasiment pas de ressources.

Nous avons fait un effort depuis 50 ans. Nous avons construit 12 barrages. Un treizième, celui de l'Auzance, était en préparation parce que la demande augmente – notre population croît de 8.000 habitants par an – cela nous a été refusé. Alors, nous avons élaboré un bouquet de solutions d'alimentation en eau pour l'ensemble du département (interconnexions, remise en eau des anciennes carrières, création de réserves de substitution). Cela a coûté quatre fois plus cher que le projet de barrage initial. Nous faisons des sacrifices au nom de l'écologie et du respect de certains principes, c'est admis.

Maintenant, il faut remplir les réserves. Il faut que nous ayons une politique, une approche, des modalités de remplissage de nos réserves l'hiver pour que le système puisse fonctionner en période estivale, en période de forte demande d'eau. Tout le problème est là. Nous voulons une période plus élargie. Le mois de novembre comme période de pompage a été relativement admis mais n'est pas écrit tel quel de façon ferme. Les restrictions en matière de pompage irritent profondément l'assemblée départementale que je représente ici.

Par ailleurs, les populations du littoral sont très sensibles à la préservation de cet espace que tout le monde reconnaît être limité, fragile et convoité. Nous avons pris notre part pour l'implantation des champs d'éoliennes au large de nos côtes, ce qui n'est pas toujours très facile, il faut voir les contentieux qu'il y a. Puis, les extractions de granulats au large de nos côtes constituent un problème extrêmement difficile. Nous savons qu'il faudra participer à certaines extractions. Toutefois, nous demandons d'engendrer le minimum de dégâts.

Nous avons une proposition, qui est pour l'instant rejetée, de sanctuarisation de la mer littorale dans une limite de 12 milles (22 km). Il s'agirait, dans cet espace, de faire le minimum ou pas du tout d'extraction et d'implanter les éoliennes au-delà. C'est une limite un peu arbitraire mais elle existe depuis des siècles, tout le monde la connaît dans nos régions. Cet objectif déclaré important et prioritaire par le Grenelle de la mer en 2009 n'est toujours pas mis en œuvre. Quand j'écris au ministère, on me dit qu'un groupe de travail national va se pencher sur la question.

Voilà deux causes d'un malaise profond. Nous sommes pour la concertation, mais que l'on écoute les assemblées avant l'élaboration du document et pas uniquement après.

**M. BONNIN :**

J'ai présidé l'IAV (institution d'aménagement de la Vilaine). Je suis très attentif au travail fait dans le cadre des Sage et des structures d'animation de ces Sage.

Sur les programmes de mesures, il y a des responsabilités importantes de nos collectivités. Nous avons des comptes à rendre, parfois directement à l'Union européenne.

S'il y a eu concertation, elle est relative. C'est aussi la réalité de la vie démocratique d'un pays comme le nôtre. Ces réunions se sont tenues plutôt comme des réunions de présentation en l'absence des élus qui étaient en campagne électorale.

Je lis à la page 146 que les Sage ne sont que la déclinaison locale du Sdage. Certes, le paragraphe qui suit édulcore un peu cette affirmation mais dans la forme, il faut bien préciser que les initiatives prises à l'échelon des sous-bassins sont extrêmement importantes et ne sont pas qu'une déclinaison.

**M. SAUMUREAU :**

Certes, il est demandé aux Sage de rentrer dans le cadre du Sdage mais il faut éviter de donner l'impression qu'ils sont une déclinaison du Sdage. Les Sage sont complètement autonomes.

Ce document n'est actuellement qu'un projet, il n'est pas définitif. Au niveau du CESER Auvergne, nous avons mis en place un groupe de travail qui va démarrer incessamment pour faire une analyse et des propositions. Trop souvent, nous recevons les documents à la dernière minute et n'avons que deux jours pour émettre un avis. Là, nous aurons véritablement du temps pour mener à bien cette analyse. Nous voudrions que ce soit un avis constructif. Cela permettra certainement, à partir d'un projet très complet qui mérite encore d'être creusé, d'avoir des propositions complémentaires et ajustées.

**M. CHELLET :**

Nous sommes très vigilants sur les extractions de granulats. La commission Littoral a tenté de faire valoir les idées de M. Oudin avec cette limite des 12 milles mais cela a été contesté d'un point de vue juridique. Donc, nous avons été obligés de faire une petite marche arrière. C'est un projet de Sdage. Si nous pouvons aller vers le sens d'une protection supplémentaire, pourquoi pas ? Ensuite, c'est un sujet qui a toute sa place dans les PAMM (programmes d'actions pour les milieux marins) de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin. Il ne s'agit pas de botter en touche sur ce problème très important de la protection du littoral. Il y aura sûrement d'autres moments pour intervenir.

**M. ROUSSEAU :**

Je note qu'il y a un document numéro 2 dans lequel il y a les différentes dispositions. Comme membre de la commission Planification et l'un des participants assidus à la vingtaine de réunions, je trouve assez curieux que les conclusions des acquis lors de la dernière commission Planification ne soient pas reprises dans ce document. Il y avait un accord de principe. Je considère que cette commission répondait à l'exigence du règlement intérieur dans son équilibre puisqu'il y avait, à ce moment-là, beaucoup d'élus, contrairement à de multiples réunions de la commission Planification auparavant.

Donc, si nous devons adopter le projet de Sdage, le document qui devrait faire foi est certes le document 2, mais dans lequel auraient été intégrées, à la place des recommandations, les propositions de M. Burlot, notre président de la commission Planification, lors de la réunion du 18 septembre.

**M. le président :**

Un dossier de séance complémentaire au tome 2 reprend exactement ce qui a été décidé par la commission Planification du 18 septembre.

**M. ROUSSEAU :**

Il faut être clair dans la présentation, et que nous allons bien voter sur le tome 2 et sa partie complémentaire.

**M. VOISIN :**

Avons-nous reçu l'ensemble de la documentation ? Sinon, où et comment pouvons-nous l'avoir ?

**M. ALET :**

Nous nous sommes efforcés de vous envoyer des documents complets. Vous avez reçu, dans un premier temps, le tome numéro 2 tel qu'il sortait des travaux de la commission jusqu'au 18 septembre. L'additif au tome numéro 2 tient compte de ce qui a été discuté et adopté à ces réunions des 17 et 18 septembre derniers. La réunion de ces deux documents donnera *in fine* le document mis à la consultation. Ces documents se trouvent également sur le site extranet de l'agence. Le document évaluation environnementale a fait l'objet d'un CD-ROM joint au dossier de séance.

**M. MERY :**

Au titre des industriels, nous avons préparé une communication sur les projets. Notre analyse semble finalement rejoindre, sur un bon nombre de points, celle de M. Burlot et celle des expressions tenues dans la salle.

Les industriels se sont attachés à avoir une représentation des activités majeures sur le comité de bassin, en termes de secteurs d'activité et de secteurs géographiques. Cela nous permet d'avoir une participation active et constructive aux travaux de l'agence et du comité.

Je vais vous faire part d'un certain nombre de points d'inquiétude et de désaccord sur le projet de Sdage qui nous est soumis et sur le rapport d'évaluation environnementale aujourd'hui proposé à l'approbation du comité. Un certain nombre de ces craintes avait déjà été exprimées en 2013 lorsque nous avons abordé le point de risque de non-atteinte des objectifs environnementaux, ce qui prouve une certaine constance.

En dépit des réponses apportées à nos questionnements par le secrétariat technique de bassin, en particulier lors des nombreuses commissions Planification, nous sommes amenés à constater un désaccord à la fois sur la méthode d'élaboration du Sdage, sur son évaluation environnementale, et sur le résultat qui en découle et qui nous est aujourd'hui soumis.

Sur la méthode, la rédaction, la vérification et l'approbation du document sont, dans les faits, issus de la même structure : le secrétariat technique de bassin. Cela nous pose vraiment question.

Ensuite, dans la liste des objectifs, il n'y a pas vraiment de hiérarchie. C'est aussi problématique.

Enfin, le Sdage qui nous est proposé semble finalement attaché à incrémenter le Sdage existant, celui qui court encore. La compréhension globale du document est mal aisée, voire impossible.

Seul le résumé non technique de l'évaluation environnementale a fait l'objet d'une présentation sommaire en commission Planification.

De ce fait, le programme de Sdage, à notre sens, ne peut s'adresser qu'à de rares spécialistes dont la nécessaire compétence pluridisciplinaire est relativement exceptionnelle aujourd'hui. A titre d'exemple, nous avons demandé à plusieurs reprises en commission Planification, pour le chapitre 7 sur la gestion quantitative, un document synthétique, synoptique, permettant de comprendre les règlements dont relèverait chacune des catégories d'usagers en fonction de sa position géographique, de ses méthodes de prélèvement ou de son activité. La présentation qui nous a été faite en réponse à cette question témoigne cruellement, à notre sens, des niveaux de complexification et d'illisibilité atteints.

Il est déjà permis, avec ces propos, de se poser un certain nombre de questions quant aux conditions d'une consultation sur un document que vous avez tous sur votre tablette mais qui est assez conséquent, entre 600 et 900 pages, sans compter les CD.

Au sujet du programme de mesures qui découle du Sdage nous sommes, encore une fois, contraints de constater un désaccord sur l'évaluation économique, de même que sur la méthode d'élaboration sans concertation avec la commission Planification. Il y a eu plus de 100 réunions avec les parties prenantes ai-je lu et entendu, le monde industriel ne doit pas être l'une d'entre elles. En tout cas, en tant que membre de la commission Planification et du comité de bassin, je ne crois pas avoir participé à une quelconque réunion sur le sujet, hormis la présentation sommaire évoquée tout à l'heure.

D'une part, les coûts induits par le Sdage, à notre sens, ne sont pas pris en compte. Il y a des coûts d'investissement mais pas de coûts induits. Cela veut dire beaucoup pour les industries et pour les collectivités.

D'autre part, l'agence apportait à peu près 40 millions d'aides annuelles à nos activités jusqu'à présent. C'est le chiffre de l'année 2013. Aujourd'hui, il ne nous est affecté que 15 millions d'euros par an pour les six années à venir. Le compte n'y est pas.

Ce projet pêche en se perdant dans des détails très compliqués à comprendre au lieu de guider l'élaboration des Sage. On parle d'un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, je crains qu'il ne soit plutôt directif dans pas mal de sujets. Ce projet n'est pas au rendez-vous de la simplification administrative que nous étions en droit d'attendre, en particulier dans le domaine de l'eau et de l'environnement. Il ignore également les engagements de l'Etat en termes de relance de l'industrie.

Aussi, nous adopterons une position défavorable au projet de Sdage actuel tel qu'il est présenté, à son évaluation environnementale, ainsi qu'au programme de mesures. Cette position est à prendre comme un encouragement à une amélioration et à la concision, ainsi qu'à l'élaboration d'un document lisible et pour lequel, lorsque nous irons consulter le public, nous ne serons pas obligés de prendre des raccourcis tellement caricaturaux qu'ils ne pourront que susciter l'adhésion totale.

#### **M. SAILLARD :**

M. Mathieu était venu nous voir en réunion de commission agricole et nous avait demandé d'être force de propositions et de contribuer fortement à la rédaction de ce Sdage. C'est ce que nous avons essayé de faire mais malheureusement, nos contributions ont rarement été entendues et n'ont pas été prises en compte dans bien des cas.

D'un simple toilettage, nous arrivons à une situation où c'est quasiment un ravalement de façade qui est fait au Sdage. 50 dispositions sur 147 sont nouvelles. Neuf sur dix des dispositions anciennes ont été revues et plus de la moitié ont subi des modifications énormes si bien que l'on ne s'y retrouve que difficilement.

Des dispositions ont été validées lors de la commission Planification du 24 juin. Celle sur le phosphore convenait notamment aux industriels, aux agriculteurs et au secrétariat technique de bassin de l'époque. Cette rédaction a été remise en cause début septembre. Il y a eu des influences. M. Rousseau dit que la commission du 18 septembre était bien équilibrée. C'est certain, il avait rameuté tous ses amis et puis la tendance a été inversée. L'ambiance n'a pas été toujours très bonne ni très courtoise au sein de ces commissions Planification.

L'agriculture est fortement concernée mais les collectivités locales, avec les nouveaux élus qui siègent, ont intérêt à s'inquiéter de ce qu'il y a dans ce nouveau Sdage : 114 orientations vont les concerner. Les commissions Planification se sont tenues tout le printemps sans eux. Des rédactions ont été validées sans qu'ils puissent s'y intéresser puisque de toutes façons ils n'étaient pas nommés. Cela pose un souci de représentation et de validité de ces dispositions, qui vont s'appliquer aux collectivités locales. Je mets bien en garde les élus sur ce qu'ils vont éventuellement voter.

Le Sdage, avec le programme de mesures, fait plus de 1.000 pages. Je ne sais pas comment ceux qui n'ont pas participé aux discussions peuvent se l'approprier. En ayant participé, la complexité du document nous laisse très dubitatifs, et son application sur le terrain nous pose énormément de questions. En parlant de simplification administrative, je ne crois pas que nous soyons dans le bon registre aujourd'hui avec ce document.

La question se pose sur l'acquisition de ce document par les pouvoirs publics et les administrations locales, par les élus, par les usagers, pour le mettre en œuvre. Un document aussi compliqué à assimiler va ouvrir beaucoup de possibilités d'attaque sur des projets, qu'ils soient industriels, agricoles ou de collectivités locales.

La méthode de classement des masses d'eau – sur du tout ou rien – ne nous permet pas de voir réellement l'évolution qui a pu être effectuée depuis quatre ou cinq ans. De ce fait, cela n'encourage pas les acteurs de terrain à s'investir fortement. Un problème que nous allons avoir à résoudre aujourd'hui et dans l'avenir est le suivant : qui va vouloir s'investir dans l'amélioration des milieux ?

Nous sommes conscients des enjeux de préservation des masses d'eau et ne souhaitons pas nous y soustraire. Nous souhaitons, pour y arriver, avoir les cadres légaux nous permettant d'être protégés. Puis, nous souhaitons avoir un contrat de confiance avec l'ensemble des partenaires (les collectivités, l'Etat, les associations, les citoyens en général).

Nous avons encore des contestations par rapport au Sdage. Nous avons formulé des contributions écrites sur une dizaine de chapitres qui ne nous permettent pas de voir sereinement l'avenir de l'agriculture. Quand une dizaine de zonages s'empilent sur le même secteur, comment faire pour s'y retrouver ?

Comment les élus locaux vont-ils pouvoir maintenir une activité sur leurs territoires ? Le détail de l'écriture de ce Sdage ne laisse absolument pas de possibilité d'initiative aux territoires. Les Sage vont vraisemblablement être contraints à la conformité et non plus à la compatibilité, ce qui va frustrer les élus qui pilotent des CLE ainsi que ceux qui y participent. On aura à dicter d'Orléans ce qu'il faut faire dans chacun des territoires du bassin. Ce Sdage manque d'ambition collective. L'essentiel, c'est-à-dire la protection de la ressource en eau, ne s'y retrouve pas.

Le sénateur Oudin a réussi à faire inclure dans la disposition sur le stockage de l'eau le fait que les retenues hivernales sont souhaitables plutôt qu'envisageables. C'est une ouverture que nous aurions voulu voir beaucoup plus souvent dans les chapitres du Sdage.

Nous avons contesté l'état des lieux, de même qu'une carence démocratique au printemps dernier en raison de l'absence des élus. La complexité juridique et réglementaire du Sdage est assez forte. Au niveau agricole, je ne vois pas comment je vais pouvoir expliquer à mes collègues ce qu'il va falloir faire ou ce qu'ils ne pourront plus faire.

Nous étions arrivés ici en début d'année en croyant à ce que le président Lepeltier avait promis. Nous sommes relativement déçus, voire très déçus. Nous avons, la plupart du temps, fait figure d'accusés. En rapport avec le programme de mesures, les fonds ont été essentiellement versés aux collectivités, très peu sur l'agriculture.

A l'image de certains autres comités de bassin qui n'ont pas voté, je ne suis pas certain qu'il soit nécessaire de voter le Sdage aujourd'hui. Cela éviterait de cristalliser quelques positions. Nous pouvons voter et être d'accord pour que le Sdage parte à la consultation. Cependant, s'il fallait le voter, nous serions contre.

Mon prédécesseur, M. Lirochon, avait évoqué au comité de bassin de décembre dernier la question de quelle agriculture nous voulions. Aujourd'hui, nous en sommes plutôt à nous poser la question de ce qui va rester de l'agriculture et de ce qui va advenir des industries agroalimentaires dans notre bassin. Soyons tous conscients de ce que nous allons voter s'il le faut. Nous sommes très réservés quant à l'issue pour nos professions agricoles et l'occupation du territoire.

#### **Mme DUMOULIN-WIECZORKIEWICZ :**

Tous les comités de bassin qui se sont réunis jusqu'à aujourd'hui (Artois-Picardie, Rhône-Méditerranée-Corse et Adour-Garonne) ont adopté leurs projets de Sdage. La réunion du comité de bassin n'a pas encore eu lieu pour Rhin-Meuse et Seine-Normandie.

#### **M. DE LESPINAY :**

Le début de l'intervention de M. Saillard illustre très bien, sur la forme, ce qui s'est passé dans les commissions Planification, c'est-à-dire une ambiance relativement délétère. Tout a été contesté tout le temps. Chaque fois qu'un problème se posait, on demandait des analyses, des croquis, des cartes supplémentaires. Après, on se plaint de la complexité.

D'autre part, la contestation permanente des capacités du secrétariat technique de l'agence de l'eau, et même de leur objectivité, m'a parfaitement scandalisé.

**M. ALBERT :**

Dans ce projet de programme qui nous est présenté, le montant des fonds pour les milieux aquatiques est notamment largement supérieur à celui pour l'assainissement. Je m'interroge, tout comme M. Burlot, sur les maîtres d'ouvrage que nous pourrions retrouver en face pour ces milieux aquatiques. Il y a des travaux colossaux à faire en termes d'assainissement dans nos communes, rurales ou urbaines. Je me demande si ces 800 millions d'euros vont suffire à mener un large programme sur nos collectivités.

Lorsqu'une commune réalise la réhabilitation d'une station d'épuration, si elle se trouve dans un milieu sensible, ses contraintes sont multipliées par deux. Elle intervient donc déjà dans les milieux aquatiques en soi. Je trouve que la marge entre les deux est un peu dépassée quand on met des montants plus importants sur les milieux aquatiques par rapport à l'assainissement, qu'il soit urbain ou rural. Les industries ont également beaucoup de mal à se mettre aux normes aujourd'hui.

**M. SAUMUREAU :**

Nous sommes bien en train de voter sur le projet de Sdage mais non pas sur le Sdage lui-même. Ce projet ne peut que s'améliorer, sinon ces consultations coûteuses seraient inutiles. Les instances consultatives auront leur mot à dire.

Certes, le Sdage est lourd, compliqué, et je ne suis pas en accord sur tout. Cependant, nous avons un an pour l'améliorer. Nous partons sur une base, un projet. Nous ne votons pas le Sdage aujourd'hui, il ne faut pas se tromper de vote. Il y aura une consultation qui, j'espère, fera bouger certains curseurs.

**M. le président :**

Je suis tout à fait d'accord avec vous mais dans toutes les commissions que j'ai eu le plaisir et l'honneur de présider, énormément de contributions n'ont pas forcément toutes été prises en compte.

**M. CHASSANDE :**

Le comité de bassin a à valider aujourd'hui le document qui va être soumis à la consultation du public. Donc, ce n'est pas l'approbation du Sdage. C'est là qu'il pourrait y avoir ambiguïté sur la compréhension de la manière dont cela a été discuté dans les différents comités de bassin. L'approbation du Sdage aura lieu dans un an quand cette phase de consultation arrivera à terme.

Ces documents sont toujours forcément complexes, volumineux, parce que découlant d'un long processus auquel tout le monde a contribué. J'ai entendu, à la dernière commission Planification, plusieurs remerciements aux rédacteurs sur les clarifications apportées, notamment sur un chapitre sur la gestion quantitative considéré comme peu lisible. Il y a eu, de manière assez unanime, une prise en compte du fait que le document final est beaucoup plus clair que le document précédent. Il faut donc également intégrer les apports de clarification lors de la séance du 18 septembre dans cette appréciation de complexité. Cela n'enlève rien au besoin d'avoir des documents pédagogiques d'accompagnement à ce document consistant.

**M. DEGUET :**

Je voterai pour la mise à l'enquête publique du document tel qu'il est. Il y a une profonde continuité entre ce Sdage et le précédent même s'il y a des éléments de problématique nouveaux.

Un virage a été fondamentalement pris à la fin du siècle précédent sur la vision un peu caricaturale des rivières en tant que pourvoyeuses d'eau et uniquement en termes de ressources. Une notion d'écosystème lui a été substituée et qui, à mon avis, est respectée dans ce Sdage. Cela rend les choses éventuellement un peu plus compliquées. Le document compte douze chapitres. Si nous posions seulement la question de savoir où chercher l'eau, quelle quantité et comment la partager, les chapitres seraient plus courts ; sauf que la complexité nous a rejoints à la fin de ce siècle dernier.

Les sédiments sur le littoral ne proviennent probablement pas que de la mer mais aussi des rivières. C'est parce que nos rivières, et en particulier la Loire, n'ont plus jamais récupéré leur équilibre sédimentaire que vraisemblablement, un certain nombre de sédiments manquent à la mer et aux côtes de Vendée. Nous sommes bien sur un élément systémique complet. La question des sédiments, il faut la poser partout et c'est bien ce qui me semble être dans le Sdage.

Je comprends l'énerverment lié au fait que ce soit tout le temps l'agriculture qui soit sur le devant de la scène. Toutefois, le changement important apporté dans ce Sdage concerne précisément l'autorisation de faire des prélèvements l'hiver au-delà des retenues de substitution. Pour un certain nombre de gens, ce sont des concessions. En tout cas, c'est une vraie évolution. Ne renversons pas les choses. La complexité vient du fait que la possibilité de faire des prélèvements l'hiver a été ouverte. La question de connaître les conditions dans lesquelles ces prélèvements sont effectués s'est forcément posée.

Avec les changements climatiques qui arrivent, nous sommes, à la région, très favorables à ce que nous appelons les mesures sans regret ou sans remords, c'est-à-dire des mesures qui, de toute façon, améliorent la situation. Une agriculture qui dépendrait trop de l'irrigation, de la ressource en eau, serait une agriculture relativement fragile parce qu'elle serait exposée à tous les aléas climatiques. Il y a bien une réflexion et ce n'est pas pour ou contre l'agriculture mais une réflexion sur le mode de développement que nous avons.

Certes, les collectivités ne sont pas présentes à l'ensemble des commissions de travail. Tous les membres du comité de bassin ne le peuvent pas. Je parle d'une région où nous travaillons sur un certain nombre de contrats territoriaux, avec beaucoup d'élus qui font un travail absolument considérable. Les élus savent ce que c'est que réduire un taux d'étagement donc ils ne vont pas être surpris de savoir qu'il y aura des obstacles à lever. Ils savent aussi quels problèmes sont posés par les plans d'eau et qu'il reste encore beaucoup à faire sur l'assainissement. Ils sont, en général, plutôt disposés à les faire.

Vous avez raison de poser les questions relatives aux coûts. Par rapport au programme de mesures, des problèmes de ressources se poseront mais aussi de priorité. Concernant la maîtrise de l'eau, les retenues de substitution à créer en plus représentent 91 % des frais et les mesures d'économies d'eau 6 %. Quand je vois cela, je me pose également des questions sur la nature de notre politique.

Je sais que les collectivités font des efforts depuis des années. Je les appelle à soumettre ce projet tel qu'il est à la consultation du public qui viendra l'enrichir et ramener des éléments supplémentaires. Nous avons une responsabilité. Cette étape doit être franchie aujourd'hui.

## **M. BRUGIERE :**

Je remercie l'équipe opérationnelle et les services instructeurs sur la mise en consultation du Sdage. Un effort extrême, pour marquer les évolutions d'une version à l'autre, en a beaucoup facilité la lecture. Certes, les 800 pages d'annexes n'ont pas bénéficié du même traitement mais c'était un véritable effort.

Autre fait intéressant, il y a eu des réunions techniques où les différents membres des commissions pouvaient approfondir un dossier ; en faire un peu plus pourrait apporter plus de sérénité dans les débats au sein de la commission.

L'UFE (union française de l'électricité) est favorable à la mise en consultation du public sur cette version du projet. Nous ferons encore des remarques pour le faire évoluer.

Je suis beaucoup plus critique sur le rapport d'évaluation environnementale. En théorie, celui-ci est indispensable depuis une directive européenne de 2001. Il est destiné à apprécier les incidences de nos actions sur l'environnement.

Je trouve beaucoup d'anomalies dans le document. D'une part, beaucoup de choses sont antérieures à juin 2014. D'autre part, sur l'aspect plus quantitatif, j'ai relevé beaucoup d'erreurs, certaines issues de l'état des lieux, puis des interprétations. Par exemple, sur certains chapitres, il y a une absence de différenciation des prélèvements bruts et des prélèvements nets. Pour mon industrie (l'électricité), c'est très important. Additionner des choux et des carottes, ce n'est pas tout à fait pareil.

Sur l'impact en termes de chaleur des centrales thermiques, une partialisation de la démarche ne reflète pas la réalité. Il est dit à trois reprises que le risque majeur, c'est le réchauffement par les centrales de production d'électricité pour in fine, dans un autre chapitre tout à la fin, dire que l'impact est totalement marginal. J'ai du mal à comprendre.

Enfin, des interprétations faites par le cabinet instructeur me paraissent pour le moins critiquables. Par exemple, il est dit que l'énergie hydraulique est très minoritaire sur le bassin. Certes, tout est relatif mais 1.000 mégawatts de production, ce n'est pas minoritaire.

Il est également dit que la microhydraulique est le principal acteur de la production d'électricité. Ce n'est pas tout à fait le cas, c'est bien l'hydraulique de production d'EDF qui est la première et majoritaire sur le bassin. Il y a donc des erreurs d'interprétation manifestes qui font que sur le rapport d'évaluation environnementale, je ne pourrai pas porter un avis positif.

Comme les deux questions sont apparemment liées, mon vote sera globalement négatif. Je souhaiterais qu'elles puissent éventuellement être séparées.

Sur le programme de mesures, je ne suis pas capable de me prononcer sur ce projet avec le niveau de détail que j'en ai. Je ne vote pas des lignes à 20 millions d'euros, l'UFE va donc s'exprimer négativement sur le projet.

#### **M. le président :**

Dans la délibération proposée, il ne vous est pas demandé d'émettre un avis sur le rapport d'évaluation environnementale mais simplement de m'autoriser à le soumettre à l'autorité environnementale compétente pour le Sdage Loire-Bretagne qui l'évaluera. C'est bien différent.

#### **M. AIME :**

M. le président et le président de la commission Planification ont apporté des compléments dans leurs propos qui ne se retrouvent pas dans le projet de délibération, à savoir la consultation de l'ensemble des collectivités pour lesquelles les avis et analyses seraient pris en totalité. Le document de consultation du Sdage actuel devait faire une page à peu près. Pas un seul mot n'a été changé entre le projet soumis à consultation et celui approuvé par la suite. Quelle garantie avons-nous que ces analyses, ces expertises seront prises en compte ?

Sur la question de la simplification administrative, il y a une impression de recentralisation de l'Etat au comité de bassin pour ne laisser aucune initiative aux territoires et aux Sage. Ils sont obligés, soit de se mettre obligatoirement en conformité, soit de pouvoir uniquement rajouter. Nous avons été mandatés et élus dans les territoires et l'on nous enlève la capacité d'agir.

Tous les arguments du monde agricole sont fondés à la fois sur les indices socioéconomiques et sur la reconquête de la qualité de l'eau quand il y a besoin. L'agriculture produit de l'alimentation mais est également attendue, demain, sur la question de la transition énergétique. Le besoin d'agriculteurs ne se ressent pas du tout : au contraire, nous ne savons même pas s'il va en rester.

L'Etat, le président de la République ou les préfets de région, viennent nous voir en se disant prêts à nous accompagner si nous avons des projets, à changer la tendance, à recréer de l'emploi, de la valeur ajoutée, etc. Nous sommes prêts à le faire en prenant en compte l'environnement. Cependant, tout devient réglementaire. Nous restons dubitatifs devant l'application qui en est faite dans les projets.

Sur le programme de mesures, l'agriculture n'a pas été consultée. Je ne sais pas comment cela va se passer sur les pollutions diffuses. Pour les secteurs en nouvelles zones vulnérables, les discussions sont très différentes d'une région à l'autre. Nous ne sommes même pas sûrs ni de l'existence ni de la nature d'un éventuel accompagnement financier.

Les conseillers généraux seront renouvelés au printemps prochain. Il y aura 85 à 90 millions d'euros de dotation en moins pour mon département. Je ne vois pas comment se fera une coopération. En plus de l'agriculture, nous accompagnons aussi l'assainissement, il faut voir l'ensemble des choses.

Sur la partie quantitative, au-delà du texte largement discuté, je vais vous donner un exemple qui s'appuie sur les relevés de la Dreal en amont du Lay en Vendée. Une fois les retenues collinaires et les barrages pleins, les terres gorgées d'eau, tout le secteur biologique et les milieux aquatiques remplis, 300 millions de mètres cube par an vont dans la baie. Nos collègues ostréiculteurs et viticulteurs disent qu'il y a trop d'eau douce, et que 900.000 m<sup>3</sup> suffiraient. Ce qui est écrit ne permet aucune adaptation des 400 exploitations agricoles d'élevage en production laitière et de bovin viande qui ne pourront pas sécuriser leurs productions.

#### **M. GANDRIEAU :**

Le chapitre 7 est sujet à discussions. Je vais contredire beaucoup de monde, dont M. Chassande, sur certains points. Vous évoquez une plus grande clarté du document depuis son remaniement. Il ne faut pas se moquer de nous. On a touillé toutes les dispositions mais le fond n'a pas changé, ce chapitre 7 est incompréhensible.

Sur ce chapitre de la gestion quantitative, le postulat de départ, relatif au changement climatique, me pose problème. M. Jean Jouzel, membre du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), évoque dans la presse moins de précipitations en été mais pas l'hiver dans le grand ouest. Les précipitations vont augmenter entre 10 et 20 %, ce qui est significatif. Il n'y a qu'à voir ce qui s'est passé en Bretagne cet hiver. De quel postulat part-on pour vouloir contrôler les prélèvements hivernaux ?

Je contredis M. Deguet : les autorisations existaient déjà sur tout le territoire sauf en zone de répartition des eaux, dans l'attente de la mise en place des volumes prélevables. Quand on a voulu le faire, trop de volumes hivernaux ont été attribués. Une espèce de doctrine, qui émane d'une commission administrative de bassin, stipule que les gens ne pouvaient pas créer de réserves sur les autres territoires, ce qui est faux. Nous refusons que cette doctrine se transforme, sans concertation avec les élus, en véritable disposition de Sdage.

28 dispositions se trouvent globalement sur ce chapitre 7, dont 50 % sont contestées par le groupe que je représente. Il n'est pas possible que je donne un avis favorable dans ces conditions. J'essaye d'être intellectuellement honnête.

Il y a un renforcement des dispositions sur l'aspect juridique, avec des zonages à profusion. Je ne suis d'ailleurs pas sûr qu'ils soient tous règlementaires au niveau national. Ces nouveaux zonages ne se trouvaient pas dans les précédents Sdage.

Il y avait d'autres priorités que les prélèvements hivernaux. Nous allons bloquer sur une rédaction incompréhensible qui va beaucoup trop loin. Un compromis, c'est un minima où tout le monde peut s'en tirer à peu près par le haut, ce qui n'est pas le cas, du moins sur cette disposition.

A la dernière commission Planification, la disposition a été retenue avec 8 voix pour et 22 abstentions. J'ai appris à mes dépens que l'abstention est un oui déguisé. Je suis condamné à voter négativement à cause d'un point unique. Si vous enlevez l'article 1 de la délibération, je reverrai ma position.

#### **M. BERNIER :**

Si nous voulons en arriver à des projets qui soient validés, cela ne peut se faire que dans la concertation et en valorisant les actions réalisées. De nombreuses réalisations ont été faites.

Les Sage sont également en révision, et comme ils doivent tenir compte du Sdage, je souhaiterais que les actions menées localement ne soient pas contrariées. Il s'agit de pouvoir les réaliser dans un délai suffisamment bref.

Certes, il y a des ajouts par rapport au précédent Sdage mais l'esprit reste le même. Il ne faut pas non plus s'attacher aux détails. Si nous voulons vraiment aboutir à la continuité écologique des cours d'eaux en 2015, il faut amener un peu de bon sens. Les Sage sont les plus appropriés pour expliquer sur le terrain ce qu'est un Sdage. J'espère que d'ici juin 2015, nous aurons réussi à obtenir un consensus large pour pouvoir avancer.

## **M. ROUSSEAU :**

J'encourage tous ceux qui pourraient avoir un avis sur le Sdage à participer à la commission Planification parce que c'est là que le travail se fait. Il faut déterminer comment faciliter la participation des élus et des autres acteurs à ces travaux.

Le secrétariat technique de bassin avait été clair, les choses ne changent pas radicalement. Il s'agit de faire évoluer le Sdage précédent, de mettre un certain nombre de règles très cohérentes, comme par exemple ne pas revenir sur des dispositions actées.

C'est pourtant ce qui s'est passé sur le phosphore. Une rédaction avait été actée avec notre spécialiste breton, Gilles Huet, et ce qui nous avait été proposé avait recueilli notre accord. Par ailleurs, « fertilisation équilibrée en phosphore » a été changé par « fertilisation raisonnée en phosphore », ce qui n'est pas clair d'un point de vue réglementaire. C'est pour cela que nous avons proposé de faire une modification. Nous ne sommes d'ailleurs pas les premiers à être revenus sur le fonctionnement de la commission Planification.

M. Saillard me met, d'une certaine manière, en cause. La commission Planification s'est réunie de multiples fois, et il y a eu aussi des réunions techniques avec la participation des ingénieurs des chambres d'agriculture. Nous avons parfois entendu des choses assez bizarres, comme par exemple, le fait d'utiliser les zones humides en Bretagne pour procéder à des retenues.

Certes, il y a eu la sensation d'une remise en cause systématique comme s'il y avait une insatisfaction permanente de la commission agricole et des avancées importantes ont été réalisées au niveau urbain et industriel. La morphologie des cours d'eau et les pollutions diffuses, en particulier pollutions diffuses agricoles avec nitrates et produits phytosanitaires, constituent deux points importants par rapport à cet état des lieux et aux objectifs de bon état. Nous avons tendance à parler en priorité de ces questions parce que ce sont des problèmes non résolus que nous aimerions voir solutionnés, ce n'est donc pas du tout une attaque systématique ou une fixation sur l'agriculture.

Sur la gestion quantitative, la proposition de M. Burlot à la dernière commission Planification a été de revenir à une rédaction antérieure du Sdage, puis d'accommoder cette disposition sur le phosphore avec la possibilité de voir les préfets intervenir. Ce problème du phosphore ne concerne pas tout le bassin mais principalement l'élevage très concentré, c'est donc plutôt en Basse-Loire et en Bretagne que ces questions se posent.

Le problème a été compensé, au niveau de gestion quantitative, sur l'acceptation du mois de novembre comme mois de prélèvement : c'est du donnant-donnant. A un moment, il faut cesser de pousser la revendication sinon nous n'y arriverons jamais, car nous ne sommes pas particulièrement satisfaits mais nous n'avons pas non plus envie de bloquer le processus. C'est pour cela que nous allons voter pour le projet de Sdage et les dispositions par rapport à l'évaluation environnementale.

Par contre, nous serons plus réservés sur le programme de mesures, car on voit apparaître des chiffres de 190 millions pour le financement des retenues de substitution. Ce qui est surtout scabreux, c'est que cela ne représente même pas 10 % pour tout ce qui pourrait être de l'anticipation, nous ne pouvons donc pas accepter cette mesure. Nous sommes toujours dans la même fuite en avant, c'est-à-dire dans la satisfaction éventuelle de la revendication des irrigants. Ce qui nous semble important, c'est l'adaptation de toutes nos pratiques, y compris agricoles, au changement climatique qui s'annonce.

## **M. CHELLET :**

Je dénonce également le Sdage qui est plus directif que directeur, copieux et illisible. Si sa complexité était au service de l'exigence, j'applaudirais parce que nous, les eaux littorales, par gravitation, tout nous retombe dessus.

La situation est de moins en moins bonne : en bactériologie, il y a de nombreux déclassements alors que les reconquêtes sont peu nombreuses. Pour ce qui est de l'eutrophisation, on parle beaucoup des marées vertes de Bretagne nord mais on oublie les eaux colorées qui vont teinter les coquillages. Le plancton n'était pas toxique, ce n'était pas des macro-algues, et les coquillages étaient impossibles à vendre parce qu'ils étaient teintés en vert, ce qui ressemble à du pourri et qui est donc invendable.

## **M. GUILLAUME :**

Sur la communication, nous demanderons leur avis aux assemblées. Par contre, nous n'avons jamais parlé de tenir compte de l'avis du public, il y a une lacune de ce côté, et la commission Communication a un grand défi à relever. Nous qui sommes plus ou moins anciens au comité de bassin avons du mal à suivre – nous trouvons les documents très complexes – ce sera donc très dur d'avoir objectivement l'avis du public.

Cette nouvelle version du Sdage n'est pas très ambitieuse. J'ai participé à la commission Planification du mois de septembre, et j'ai vu en cours de route des objectifs qui étaient simplement reportés d'une période à une autre. Dans ce contexte, comment allons-nous faire pour arriver à atteindre des objectifs finaux ?

Le curatif prédomine toujours par rapport au préventif. Nous pouvons prendre l'exemple des réserves pour l'irrigation : la part des usagers et des particuliers, est toujours très importante dans le programme. Nous souhaiterions donc avoir une diminution de cette contribution.

Sur l'exemple des retenues, nous ne pouvons pas admettre une possibilité de participation de l'agence jusqu'à 70 % du coût et que les personnes deviennent ainsi propriétaires avec des fonds publics. Cela représente 91 % de cette ligne du programme.

## **M. COUTURIER :**

Les élus des collectivités sont informés de ce qui se passe en termes de Sdage sur leurs territoires. Il a été évoqué la question de l'absence, à un moment donné, de certains élus aux commissions, en particulier Planification. Il est vrai que la période électorale nous a empêchés d'être présents à toutes les séances, mais il y a toujours des élections à un moment ou à un autre, et il n'y aurait donc jamais de bonne période pour avancer sur le Sdage. Je pense qu'il ne faut pas en rester à ces arguments.

Il y a, dans ce nouveau projet de Sdage, quelque chose sur la forme qui apporte des clarifications, et qui devrait permettre de se l'approprier plus facilement pour les acteurs sur le terrain. Sur le fond, il y a des évolutions au niveau de certaines orientations et dispositions que nous sommes prêts, au niveau de la métropole, à prendre en compte dans nos documents d'urbanisme, en association avec les trois CLE sur notre territoire.

Nantes Métropole s'engage à être partie prenante dans la réflexion sur la mise en place de la Gemapi. Nous allons devenir maître d'ouvrage pour les travaux sur les milieux aquatiques et sur la prévention des inondations, car cela nous paraît tout à fait cohérent avec l'inscription dans notre plan local d'urbanisme métropolitain, afin de bien déterminer de quelle manière nous allons prévenir les inondations dans les choix d'aménagement du territoire.

Le Sdage doit apporter de la cohérence à ce qui se passe localement. Nos trois Sage prennent parfois des orientations différentes, ce qui nous pose des problèmes. J'en appelle donc à l'intervention, à ce niveau-là, du Sdage par rapport à des options différentes sur les différents Sage locaux.

Ce n'est pas toujours facile de faire un compromis. Il y avait souvent des tensions à la commission Planification. Je n'irais pas jusqu'à parler de climat délétère permanent, mais nous n'en étions pas loin. Tout le monde ne peut pas se retrouver totalement dans un compromis. C'est pourquoi j'appelle tous mes collègues élus à voter ce projet de Sdage.

Je préside actuellement un Sage. Certains sentaient que les Sage allaient être frustrés mais ce n'est pas du tout mon cas. En effet on retrouve, en analysant certaines dispositions qui concernent les Sage, des clarifications et des précisions, sur certaines dispositions parfois gênantes dans leur mise en œuvre sur le territoire.

Le territoire du Sage estuaire de la Loire va intégrer dans ses nouvelles dispositions toute la question du littoral. Je rejoins les préoccupations de M. Chellet. Il y a également les questions de dragage sur lesquelles nous serons amenés à pouvoir donner des avis, alors que nous n'avions pas les moyens pour le faire auparavant. Les évolutions en termes de changement climatique vont nous mettre à contribution par rapport à la question de la submersion marine.

**M. GILBERT :**

Pour les consommateurs, nous avons largement dérivé du « D » de Sdage. Tout ce qui apparaît comme directeur s'est quelque part dilué dans un certain nombre de mesures qui, finalement, complexifient le tout. Nous aurons beaucoup de mal à montrer la direction à prendre aux consommateurs.

Le prix de l'eau est inquiétant. Tous les réseaux d'AEP (adduction d'eau potable) ont en majorité 60 à 70 ans, qu'il va donc falloir renouveler très largement. C'est pourquoi je suis très soucieux de voir les sommes inscrites en faveur de l'AEP dans le programme de mesures.

D'un autre côté, ce renouvellement des réseaux va entraîner des investissements colossaux pour les communes, lesquelles ont de plus en plus de difficultés à trouver des financements. La situation va fatalement se retourner contre les consommateurs et le prix de l'eau.

Je remercie tous les membres du conseil et du comité de bassin qui ont permis que les redevances soient stables sur cinq ans dans le 10<sup>e</sup> programme, ce qui est unique, et j'espère que cela se reproduira.

**M. GAULANDEAU :**

L'agriculture biologique continue à se développer et à se structurer avec le soutien des politiques publiques (les départements, les régions, l'Etat, l'Europe), et la consommation de produits bios est en augmentation tant sur nos territoires que sur le territoire national. L'agriculture biologique est une réponse à un certain nombre d'enjeux de notre territoire, nous l'avons vu dans ce travail sur le Sdage, elle était d'ailleurs présente dans le premier appel à contribution sur l'état des lieux. Le souhait des groupements régionaux, c'est donc de voter favorablement ce Sdage, avec l'assurance que nous serons présents dans la contribution pour demander à ce que l'agriculture biologique soit mieux soutenue dans le prochain Sdage.

**M. SAQUET :**

Ce projet de Sdage devrait normalement être mis en consultation à partir de 19 décembre. Nous avons aussi à répondre, par ce Sdage, à la condamnation de l'Europe, j'y serai donc favorable, et il sera complété et adopté l'an prochain.

**M. BURLOT :**

Je n'ai pas eu l'impression d'une bagarre aux réunions, nous avons dit ce que nous avons à nous dire, et il y a eu du respect entre les personnes.

J'ai eu la chance d'aller au SPACE (salon des productions animales – carrefour européen), qui est l'un des plus grands salons agricoles internationaux. Deux choses m'ont impressionné : d'abord l'affluence, il y avait plus de 100.000 personnes sur les journées organisées. La deuxième chose, c'est que tous les stands - il y en avait 1.400 - parlaient d'environnement. Ce sont des stands montés par des entreprises avec des activités économiques.

La Bretagne est en zone vulnérable depuis de nombreuses années, nous n'en sommes pas morts. Nous subissons malheureusement des crises économiques majeures qui ne sont pas liées à l'environnement. On veut souvent faire porter à l'environnement des crises agricoles ou agroalimentaires, et certaines entreprises ont aujourd'hui des difficultés de mise aux normes à cause de ces questions. Je peux vous assurer que nous allons les aider parce que nous n'avons pas envie ni de les perdre, ni de perdre l'emploi qui va avec. Nous sommes donc dans la conciliation et l'aménagement du territoire. Si l'environnement doit détruire des emplois, c'est une catastrophe. Nous nous inscrivons donc dans la volonté du consensus.

J'ai toujours essayé de trouver des accords. Ma logique était d'arriver à un vote du Sdage, et c'est ainsi que j'ai travaillé pour essayer d'obtenir des consensus. M. Grandrieau avait annoncé des points de non-retour, nous en avons discuté et nous avons évolué. Nous avons lâché sur un certain nombre de choses pour arriver à un compromis. Une fois celui-ci atteint, il ne faut pas revenir en arrière sinon nous n'en sortirons plus.

Certes, il y a eu 22 abstentions et 8 votes sur le chapitre 7 mais il n'y a pas eu de votes contre, ou si peu. C'était là qu'était le consensus. J'ai hérité d'une situation un peu compliquée sur le phosphore, dont nous avons essayé de sortir. J'ai proposé un consensus qui a été voté à l'unanimité des membres présents moins deux abstentions.

Nous avons plaidé et nous nous sommes mis d'accord, pour la rédaction sur le phosphore, de ne pas en rajouter et de laisser aux préfets des régions le soin, en fonction des problématiques régionales, d'y travailler. Nous avons apporté beaucoup de simplification. Certes, ce n'est pas parfait.

Par ailleurs, tout le monde a été unanime sur la décentralisation, afin d'écouter les territoires. M. Bageot va quitter la présidence de l'APPCB (assemblée permanente des présidents de CLE de Bretagne) dans quelques jours. Il sait ce que c'est d'écouter les Sage dans les territoires au regard des problématiques économiques et sociales, écrire leurs projets, leurs ambitions. Plus les acteurs locaux s'approprient cette dimension, plus ils en sont conscients, plus ils travaillent. C'est la grande victoire de cette révision de Sdage.

Nous ne positivons jamais assez, nous progressons. Il va falloir aller à 61 %, alors que nous en sommes à 30 % aujourd'hui. Nous avons une vraie ambition à mettre en place de manière mesurée, équilibrée.

La délibération porte sur l'adoption du projet de Sdage dans sa version du 2 octobre, ainsi que le rapport d'évaluation environnementale s'y rapportant. Pour répondre à M. Brugière, nous retirons « ainsi que le rapport d'évaluation environnementale s'y rapportant » de l'article 1. Ainsi, les choses sont claires, ce que Mme Dumoulin confirme.

Je vous invite à voter ce Sdage, à écouter les Sage et la consultation et à essayer ensemble de positiver tout ce travail que nous avons réalisé.

#### **M. le président :**

Les chiffres de 30 % correspondent à l'analyse 2012, alors que nous serons bientôt à fin 2014. Dans l'évaluation de juin 2013, nous savions qu'un certain nombre de paramètres étaient limités et que nous arriverions probablement à atteindre les 50 %. Maintenant, il nous reste à prendre position. C'est un sujet important, avec une mise en consultation afin de pouvoir recueillir l'avis des assemblées et du public, ce qui est bien marqué dans le texte.

M. Burlot et moi-même nous sommes engagés à ce que les avis soient analysés. Nous en discuterons ensemble, et c'est ensemble que nous déciderons de les intégrer au futur Sdage ou pas. Ce sera effectivement à la suite d'une analyse et d'un vote. Ils ne seront pas automatiquement intégrés mais ils ne seront pas non plus automatiquement rejetés, par décision de l'ensemble du comité.

C'est dans ce sens que je souhaite que ce projet – qui est certes incomplet, qui a certes des défauts, qui pourrait aller plus loin dans certains domaines ou moins dans d'autres – soit mis en consultation. Si d'aventure ce n'était pas le cas, nous serions obligés de nous réunir à nouveau dans un délai relativement court pour prendre une décision parce que de toute façon, il faudra le mettre en consultation au plus tard le 19 décembre.

Soumettre le projet à la consultation ou adopter le projet pour le soumettre à la consultation, c'est un problème de mots. En ce qui me concerne, nous mettons le projet que nous avons en consultation, c'est tout. Il n'est pas adopté comme tel puisque de toutes façons, il sera revu et corrigé à la suite des assemblées, mais il faut adopter le processus afin qu'il puisse être mis en consultation.

Nous allons maintenant procéder au vote à bulletin secret.

*Désignation des assesseurs-scrutateurs.*

*[Déroulement et dépouillement du vote].*

- *Adoption du projet de Sdage du bassin Loire-Bretagne et du rapport d'évaluation environnementale. Adopté à la majorité (167 voix exprimées, 110 voix pour, 55 voix contre, 2 abstentions)*

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2014.03 du 2 octobre 2014.**

**M. le président :**

Nous pouvons maintenant mettre ce projet de Sdage en consultation auprès des assemblées et du public.

Je vous propose de voter pour émettre un avis qui prend acte du programme de mesures.

**M. CHASSANDE :**

Contrairement au projet de Sdage, une émanation du comité de bassin que l'on doit mettre à la consultation du public, le programme de mesures est un document porté par l'Etat. Il est, à ce stade, possible d'en rester à un avis se contentant de prendre acte du document. L'avis formel du comité de bassin pourra être pris sur la version définitive du programme de mesures, à l'issue des phases de consultation des assemblées et du public.

**M. GOUSSET :**

J'ai lu le document, il est donc clair que j'en ai pris acte, et si nous devons donner un avis sur le projet, soit on est pour, soit on est contre. Qu'est-ce qui nous est formellement demandé ? Ce n'est peut-être pas fondamental mais je ne suis pas convaincu par cette formulation. Je ne participerai pas au vote.

**M. CHASSANDE :**

C'est l'Etat qui est responsable du programme de mesures et qui va le mettre en consultation. Nous avons initialement prévu un avis favorable ou défavorable sur le projet avant la mise en consultation. Suite aux échanges, nous avons compris qu'il y avait encore un travail important à faire pour arriver à la version finale. Donc, le comité de bassin aurait du mal à donner un avis favorable ou défavorable.

Pour le comité de bassin, le fait de prendre acte revient d'une certaine manière à refuser de prendre une position favorable ou défavorable sur le document, sans pour autant bloquer la mise en consultation. L'avis formel du comité de bassin – favorable ou défavorable avant l'adoption définitive du programme de mesures par le préfet – aura lieu à la fin des phases de consultation.

**M. le président :**

Je soumetts aux voix l'avis portant sur le projet de programme de mesures. Y a-t-il des avis contraire ? Des abstentions ?

- *Avis sur le projet de programme de mesures du bassin Loire-Bretagne. Adoptée à la majorité (167 voix exprimées, 102 voix pour, 53 abstentions, 5 ne participent pas au vote).*

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2014.04 du 2 octobre 2014.**

## **ORGANISATION DE LA CONSULTATION DU PUBLIC ET DES ASSEMBLEES**

### **Point n°3 de l'ordre du jour**

**M. BURLOT :**

*« Le projet de Sdage que nous venons d'adopter ainsi que son programme de mesures doivent être soumis à la consultation du public et des assemblées du bassin Loire-Bretagne à partir du 19 décembre. Cette consultation se déroulera en même temps que celle relative au plan de gestion des risques d'inondation et au programme de mesures des plans d'action pour le milieu marin.*

*La commission a pris connaissance des dispositifs de consultation définis au niveau national pour harmoniser ces trois consultations.*

*Ce dispositif n'est pas, à ce jour, totalement validé par la ministre. Quoi qu'il en soit, les présidents des commissions Communication réunis en janvier – et en Loire-Bretagne la commission Communication réunie le 22 mai – ont opté pour un dispositif reposant d'une part sur Internet, d'autre part sur la mobilisation d'acteurs relais. Il n'y aura donc pas, comme cela avait été fait en 2008, de diffusion de documents dans toutes les boîtes aux lettres.*

*La commission Planification réunie le 18 septembre a également pris connaissance des principes de construction de documents de communication incluant un questionnaire à destination du public. Elle propose d'en renvoyer l'examen à la prochaine commission Communication du 9 octobre dont c'est la compétence. C'est pourquoi je suggère de modifier le projet de délibération qui vous est soumis pour introduire cet examen de la commission Communication.*

*La délibération deviendrait ainsi : le comité de bassin décide d'approuver le projet de questionnaire de la consultation du public et charge le directeur général de l'agence, secrétaire du comité de bassin, après avis de la commission Communication, de mettre au point la version finale. »*

#### **M. QUENOT :**

Dans le document à proposer à la commission Communication du 9 octobre, la question numéro 6 est pipée. Je lis :

- réponse 1 : c'est un bon compromis pour la reconquête de la qualité de l'eau et les efforts devront être poursuivis après 2021 pour continuer à augmenter le pourcentage des eaux en bon état ;
- réponse 2 : il faut aller plus loin et obtenir de meilleurs résultats dès 2021 même si cela doit coûter plus cher et je suis prêt à payer davantage ;
- réponse 3 : il ne faut pas dépenser plus pour l'eau quitte à ce qu'il y ait moins d'eaux en bon état en 2021.

Cette question n'a pas sa place dans une consultation du public. C'est choisir entre la peste ou le choléra. Nous n'adopterons pas le questionnaire.

#### **M. MERY :**

Nous avons là un bon exemple de question caricaturale. Le fait de proposer à la commission Communication de retravailler sur le questionnaire est plutôt une bonne chose. En effet, ce n'est pas un questionnaire honnête, c'est pourquoi nous pouvons nous passer de consultation pour avoir une idée du sens des réponses avec un tel questionnaire. Il y a donc un réel travail à remettre en place.

#### **M. ALET :**

La réunion de la commission est programmée le 9 octobre pour travailler sur le projet. Ceux qui se sont inscrits ont déjà reçu l'invitation. Vous avez tous la faculté de faire connaître votre avis soit auprès du secrétariat des instances de bassin, soit auprès des personnes qui vous représentent au sein de cette commission. Le projet n'est pas encore stabilisé à ce jour.

#### **M. DEGUET :**

J'ai souvent relevé à quel point le questionnaire est problématique, car c'est le comité de bassin qui peut trancher et non une commission. Je suis absolument pour confier à la commission un certain mandat. Toutefois, le questionnaire ne peut pas être modifié de fond en comble. Je souhaiterais que certaines questions changent. Cependant, il faut en retenir les grandes lignes, je fais donc confiance a priori à la commission pour qu'il n'y ait pas une déformation complète du questionnaire.

#### **Mme LEFEBVRE-RAUDE :**

Par rapport aux questions portant sur le littoral, en bas de la page 13, il y a une énumération : : « Problèmes du littoral : lieu d'activité et réceptacle de toutes les pollutions, accueil de nombreuses activités (tourisme, baignade, pêche, production de coquillages et port). » Nous souhaiterions que soient rajoutés : dragage, clapage, extractions et EMR (énergies marines renouvelables), qui sont des sujets qui concernent la population, et que derrière soient rajoutés le contrôle et la limitation des impacts sur la biodiversité.

### **M. SAILLARD :**

La réclamation posée est tout à fait typique de ce qui a été évoqué en commission Planification. Il y a des reformulations à apporter au questionnaire. En revanche, je n'adhère pas tout à fait aux propos de M. Deguet, car il subsiste des désaccords assez forts sur certaines questions.

Je comprends que les membres du comité de bassin peinent à accepter de faire un chèque en blanc à la commission Communication, ce n'est franchement pas acceptable. En revanche, pourrions-nous avoir une consultation électronique sur le projet à la suite de la commission Communication ? Il n'est pas souhaitable de réunir un comité de bassin pour répondre à une seule question.

### **M. le président :**

La question de la légalité d'une consultation électronique se pose. Ensuite, nous sommes dans un calendrier extrêmement contraint puisqu'il faut pouvoir lancer la consultation le 19 décembre. La disparition du président de commission a considérablement compliqué les choses. Nous nous en remettons à la sagesse des délégués et des membres de la commission pour tenir compte de ce qui vient d'être dit par les uns et les autres et pour essayer de trouver la meilleure solution.

Je vous demande de voter sur ce projet de questionnaire. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Adoption du questionnaire de la consultation du public. Adoptée à la majorité (159 voix exprimées, 112 voix pour, 17 voix contre, 30 abstentions).*

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2014.05 du 2 octobre 2014.**

## **MOTION DU COMITE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE**

### Point supplémentaire de l'ordre du jour

### **M. le président :**

Les présidents de comité de bassin se sont réunis le 17 septembre pour travailler ensemble sur le devenir de ces assemblées et de leur financement. Nous avons pris la décision de faire une lettre commune à Mme la ministre de l'écologie. Par ailleurs, nous avons décidé de proposer à chaque comité de bassin une motion qui reprend ni plus ni moins les termes dudit courrier.

En 2013, la somme de 33.346.391 € avait été prélevée sur le volant de trésorerie de l'agence – 210 millions sur l'ensemble des agences – et cela devait être à titre exceptionnel et de solidarité. Or, un prélèvement de 175 millions est prévu en 2015 ; 175 millions en 2016 ; et 175 millions en 2017.

La motion a déjà été adoptée, en termes quasi identiques, par Rhône-Méditerranée-Corse, Artois-Picardie et Adour-Garonne.

Outre le fait que nous refusons ce prélèvement de 175 millions, nous allons permettre à Mme la ministre de l'écologie d'avoir une ouverture puisque nous proposons, d'une part, d'accompagner la création de l'agence française pour la biodiversité et, d'autre part, d'intervenir auprès des collectivités (communes et groupements de communes) qui vont avoir une nouvelle compétence dans le domaine des milieux aquatiques et des programmes de prévention des inondations.

Le document de presse finalisé hier par le ministère des finances offre peu d'ouverture en ce sens. En plus, ce qu'il annonce est inexact. Il est écrit que cela n'obère en rien la trésorerie des agences et que compte tenu de la montée en puissance du 10<sup>e</sup> programme, cela ne les gênera pas dans leur financement. Or, en 2013, le prélèvement de 210 millions a divisé par deux le volant de trésorerie de quasiment toutes les agences. Un nouveau prélèvement le mettrait à quasi-zéro.

Nous avons décidé d'attendre le projet de loi à l'Assemblée nationale pour déposer un certain nombre d'amendements. Si ces amendements n'étaient pas suivis d'effets, nous nous réservons le droit de former un recours auprès du conseil constitutionnel devant ce prélèvement qui nous semble complètement anormal.

L'eau doit payer l'eau, et la redevance est préaffectée. Je souhaiterais votre accord pour déposer cette motion afin d'accompagner les démarches consensuelles de l'ensemble des collègues présidents de comités de bassin. Vous noterez que les délégués qui représentent l'Etat au sein du comité de bassin ne participent pas au vote.

#### **M. GOUSSET :**

Ces prélèvements prennent une tournure répétitive depuis 2003. Certes, sur le principe, l'eau paie l'eau. Toutefois, je vois un certain nombre d'affirmations qui viennent compliquer le message que nous voulons faire passer. Je vois, par exemple : « Ce prélèvement (...) serait une très grave menace pour l'économie locale à commencer par le secteur du BTP (bâtiment et travaux publics). » A ce moment-là, on peut se mettre à flécher tous les secteurs qui risquent de pâtir de ce prélèvement. Je ne trouve pas très bon de préciser les choses ainsi.

Par ailleurs, on parle de l'agence française pour la biodiversité derrière : « C'est pourquoi le comité de bassin Loire-Bretagne (...) accepte de faire prendre en charge par les agences de l'eau dès 2015 une part des missions du programme 113 Eau et biodiversité qui relèvent fondamentalement de l'eau au sens large, de la biodiversité, de la mer et du littoral. » Nous ouvrons quasiment la porte pour nous faire battre. En définitive, nous disons que nous acceptons le principe sous conditions.

Certes, je ne suis pas contre une motion mais un certain nombre d'éléments de ce genre me gênent. Je souhaiterais des simplifications rédactionnelles. De plus, je ne sais pas si c'est très habile d'évoquer les écrits du CPO (conseil des prélèvements obligatoires).

#### **M. DEGUET :**

Il y a une jurisprudence dans ce comité de bassin. L'an dernier, nous avons voté unanimement un texte pesé et jugé acceptable par tout le monde alors qu'aujourd'hui, la procédure est un peu différente, ce texte étant beaucoup plus long. J'ai des remarques à faire sur trois ou quatre des paragraphes. Toutefois, l'ordre du jour ne prévoit cette question qu'en questions diverses. Je souhaite que nous en restions à l'ordre du jour tel qu'il est. Passons aux questions de règlement intérieur et d'élections avant que tout le monde ne parte. Qu'il y ait un texte mais que nous ayons la possibilité de discuter.

Sur la question du BOP (budget opérationnel de programme) 113 Eau et biodiversité, ce qui se passe au niveau du gouvernement, ce n'est pas l'un ou l'autre mais l'un... et l'autre. C'est-à-dire qu'il y aura un prélèvement sur les caisses des agences de l'eau et que par ailleurs, très clairement, dans tous les contrats de plans, que ce soit les CPER ou les CPIER (contrats de projets interrégionaux Etat-région), ce sont les crédits de l'agence de l'eau qui interviennent à la place du BOP 113. La rédaction me pose problème sur cette question ainsi que sur un certain nombre d'autres points. Si nous commençons à aborder la discussion de cette façon, convoquons un autre comité de bassin pour la suite.

Nous avons une vision relativement simple dans ce que nous avons écrit l'an dernier. En gros, il n'est pas acceptable de ponctionner dans les ressources des agences. Ensuite, nous sommes attachés au principe de l'eau paie l'eau. Ces deux questions sont fondamentales. J'aurais souhaité que les présidents de comité de bassin aient consulté les comités de bassin en général avant de faire ces propositions parce qu'elles ne sont pas légères.

#### **M. le président :**

Nous aborderons cette question de motion en questions diverses. D'ici là, je fais diffuser également la motion d'Artois-Picardie pour avoir une vision d'ensemble.

## REVISION DES ZONES VULNERABLES

### Point n°4 de l'ordre du jour

#### **M. le président :**

La révision des zones vulnérables sera examinée le 19 novembre par la commission Planification. Nous aurons un avis à émettre le 11 décembre.

## APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DE BASSIN

### Point n°5 de l'ordre du jour

#### **M. le président :**

Lors de la séance du 10 juillet, nous avons validé le règlement intérieur précédent pour pouvoir continuer à fonctionner, tout en mandatant le bureau pour compléter et présenter un nouveau règlement intérieur lors de la prochaine séance.

Les nouvelles dispositions figurent en rouge et concernent notamment la composition du bureau, la déontologie et l'assiduité dont les membres doivent faire preuve.

La proposition de la composition du bureau est de 19 membres répartis comme suit :

- le président du comité de bassin ;
- les trois vice-présidents ;
- les présidents des six commissions permanentes ;
- M. le préfet ou son représentant, en l'occurrence le secrétaire général aux affaires régionales de la région Centre ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre ;
- le directeur régional des finances publiques de la région Centre ;
- un représentant de la profession agricole ;
- un représentant des associations de protection de la nature ;
- un représentant des CESER ou des personnes qualifiées ;
- un représentant des associations de consommateurs ;
- un représentant des producteurs d'électricité ;
- un représentant de la profession industrielle.

Le bureau est présidé par le président du comité de bassin qui peut appeler toute personne à assister aux réunions du bureau en qualité d'expert ou d'invité.

#### **M. ALET :**

Concernant les pouvoirs, il s'agit d'essayer de simplifier tout ce qui précède les votes. La rédaction suivante est nouvelle : « Le pouvoir doit indiquer l'identité du mandataire et être signé par le mandant afin de faciliter la gestion des réunions. Il doit être remis, au plus tard, la veille de la séance à 18h au secrétariat des instances. »

Il arrive que nous soyons submergés par des demandes de pouvoir alors que la séance a commencé. C'est extrêmement difficile de suivre et d'avoir la certitude sur le pouvoir, c'est pourquoi nous proposons cette clarification de façon à avoir une gestion et à assurer la sécurité des pouvoirs.

L'introduction de la notion de bulletin blanc constitue une prise en considération d'une disposition du Code électoral. Désormais, les bulletins blancs sont comptés à part. Vous aurez la faculté de voter blanc quand il y a un scrutin secret.

En matière de déontologie, nous avons repris un texte règlementaire : « Les membres du comité de bassin ne doivent ni participer ni voter dans le cadre des délibérations au sujet desquelles ils ont un intérêt personnel. »

Le mot commission, ici, est à prendre au sens très large. Il s'agit de l'ensemble des commissions administratives. C'est un texte qui n'est pas tout récent mais qu'il nous a semblé nécessaire d'introduire de façon à ce qu'il n'y ait pas de difficultés.

En ce qui concerne les commissions permanentes, la notion de vice-présidence de commission n'existait pas jusqu'à aujourd'hui. Il est proposé que chaque commission élise elle-même son vice-président. Celui-ci préside la séance en cas d'absence ou d'empêchement du président.

Sur le fonctionnement des commissions, vous avez formulé un certain nombre de remarques au fil de l'eau concernant la participation éventuelle de personnes extérieures aux commissions si bien que sur le sixième alinéa, nous avons précisé que les réunions des commissions ne sont pas publiques ; que les membres des collèges des collectivités territoriales et des usagers absents ne peuvent pas se faire représenter – contrairement à l'Etat qui a le droit de le faire, c'est un décret – et que les membres des collèges des collectivités territoriales, des usagers, de l'Etat ou établissements publics de l'Etat, hors le secrétariat technique de bassin, ne peuvent pas se faire accompagner de collaborateurs.

Un paragraphe concerne les commissions territoriales et forums de l'eau. Nous avons reformulé un dispositif qui existait en apportant quelques précisions. Ces commissions ont une importance dans notre bassin particulièrement étendu, en permettant des débats au niveau territorial ainsi que la possibilité de s'exprimer, par exemple sur le projet de programme d'intervention de l'agence ou dans une formation forum de l'eau sur la consultation du public.

Un texte novateur concernant l'assiduité des membres a été ajouté par un décret du mois de juin : « En cas d'absence de l'un des membres lors de trois séances consécutives du comité de bassin, indépendamment des pouvoirs donnés à d'autres membres, le secrétariat du comité de bassin saisit l'instance ayant procédé à la désignation de ce membre et lui demande, dans un délai de trois mois, soit de confirmer sa désignation, soit de procéder à la désignation d'un nouveau représentant. Le membre du comité de bassin dont l'absentéisme est ainsi porté à la connaissance de l'instance qui l'a désigné est simultanément informé de la procédure engagée. »

L'article 15 a trait à la formation des membres. Désormais, le comité de bassin peut organiser des formations adaptées, ouvertes, à chacun de ses membres. Ce programme de formation et les moyens correspondants sont inclus dans les programmes pluriannuels d'intervention approuvés par délibération du conseil d'administration de l'agence après avis conforme du comité de bassin.

#### **Mme AUCONIE :**

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la proposition liée aux pouvoirs. Quand le débat est riche et prend beaucoup de temps, nous dépassons les horaires prévus dans l'ordre du jour. Ainsi, des personnes sont obligées de partir parce qu'elles ont d'autres obligations. Il s'agit en quelque sorte de ne pas autoriser ces personnes à laisser un pouvoir alors que c'est l'organisation qui ne leur permet pas de rester jusqu'au bout. Je trouve que dans l'acte démocratique, il y a un sujet dont il faut que nous parlions plus en profondeur.

Ensuite, je trouve que perdre une heure de temps aux votes tels qu'ils sont organisés n'est satisfaisant pour personne. Essayons d'organiser un petit comité temporaire pour réfléchir à une autre façon de les organiser. Nous sommes ici bénévolement, au-delà de notre activité professionnelle et de nos autres mandats. Passer systématiquement une heure en vote est une perte de temps colossale.

#### **M. ALET :**

Il y a un troisième alinéa dans l'article en question : « Pendant les séances, tout membre peut donner pouvoir à un membre présent lorsqu'il quitte définitivement la séance. »

Sur la deuxième remarque, il y a un certain nombre d'encadrements législatifs et règlementaires auxquels il faut se plier mais nous trouverons sûrement des moyens d'améliorer la procédure de vote.

**M. TAUFFLIEB :**

Nous remercions le président Pélicot et le bureau actuel d'avoir accepté notre proposition d'un représentant des CESER ou des personnes qualifiées.

Ensuite, pour que le règlement intérieur soit très précis et légal, il n'y a plus de comités économiques mais des conseils économiques et sociaux. Nous nous sommes battus dix ans là-dessus.

**M. SAILLARD :**

Le 10 juillet, un train de la région nantaise était en retard. Un certain nombre de membres du comité de bassin sont arrivés après le début du comité. Comment faire ? Je comprends que ce soit difficile d'organiser les choses.

Pour la partie déontologie : « Les membres d'une commission ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt personnel à l'affaire qui en est l'objet ». Etant agriculteur, nous allons devoir statuer sur l'extension des zones vulnérables au prochain comité de bassin. Je ne suis pas en zone vulnérable donc je suis concerné directement, et vais donc avoir un problème.

**M. ALET :**

Cette disposition sur la déontologie s'impose à toutes les commissions administratives, donc à nous. Nous avons pris soin de rappeler la référence au décret du 8 juin 2006. Maintenant, la question est de savoir comment arriver à la mettre en œuvre par rapport à un cas comme celui que vous venez d'évoquer. Nous allons y réfléchir et revenir vers l'assemblée pour déterminer comment il convient de décliner la disposition de façon concrète sur des sujets particuliers. Cependant, nous sommes obligés de mettre cette disposition parce que de toute façon, elle s'applique.

S'agissant de la gestion des pouvoirs : en effet, nous avons été très ennuyés à la séance du 10 juillet. C'était exceptionnel, toutefois il faut que nous puissions prouver que les pouvoirs ont été remis si un jour il y a un recours contre un vote. Les gens qui étaient dans le train envisageaient de nous envoyer un texto. Nous ne pouvons pas procéder ainsi, il y a des enjeux qu'il faut respecter.

**M. GOUSSET :**

Sur la question de la déontologie, nous sommes des représentants des usagers qui sont concernés par les décisions que nous prenons. C'est vrai pour le cas général.

La question se pose précisément pour la commission Interventions où des dossiers individualisés arrivent au cas par cas. En règle générale, les gens concernés par les dossiers à l'ordre du jour quittaient la salle. Il faudrait y réfléchir et ramener cela particulièrement sur cette commission.

**M. DEGUET :**

Je voulais me féliciter de l'adjonction d'un certain nombre de vice-présidents. Nous nous retrouvions avec des secteurs importants des usagers qui n'étaient pas présents. Les CESER ont également été oubliés : c'était une lacune. J'approuve le fait d'étendre même si, d'une certaine manière, cela abaisse le poids des élus. C'est important d'avoir une représentation globale dans un bureau.

Je voudrais également me féliciter de la proposition de créer des vice-présidents dans les commissions, cela permettra des fonctionnements plus fluides et d'être plus au clair sur la façon de désigner les présidents de commission dans la mesure où des transitions pourraient éventuellement se faire.

Je souhaite une explication sur la question des trois absences consécutives, surtout par rapport au mot « indépendamment ».

**Mme DUMOULIN-WIECZORKIEWICZ :**

Si un membre d'un comité de bassin s'absente trois fois de suite, quand bien même il aurait donné un mandat, l'autorité qui l'a proposé au préfet sera interrogée pour connaître la suite à donner à son mandat, la poursuite ou un réexamen. Cela permet, par exemple en cas de maladie ou d'absence justifiable, d'en tenir compte. Ce n'est pas automatique que le membre absent trois fois de suite soit « exclu », ce n'est pas le concept. Il s'agit de rediscuter avec la personne qui l'a nommé pour vérifier qu'il a toujours la capacité de suivre son engagement.

**M. le président :**

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, nous mettrons : « qu'ils aient ou non envoyé un mandat ». Je soumets ce nouveau règlement aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Adoption du règlement intérieur du comité de bassin. Adoptée à l'unanimité.*

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2014.06 du 2 octobre 2014.**

**M. le président :**

Le règlement intérieur qui vient d'être adopté met en place également les commissions territoriales et les forums de l'eau, tel que dans la précédente mandature.

Les élections des présidents des commissions territoriales auront lieu le 11 décembre.

Les présidents nouvellement élus présideront les forums, dont le thème sera le projet de Sdage 2016-2021.

Ces forums se dérouleront de janvier à février 2015. Les dates prévisionnelles sont les suivantes :

- Vilaine et côtiers bretons : jeudi 8 janvier ;
- Allier-Loire amont : mardi 13 janvier ;
- Loire moyenne : jeudi 15 janvier ;
- Loire aval et côtiers vendéens : mardi 20 janvier ;
- Mayenne-Sarthe-Loir : jeudi 5 février ;
- Vienne-et-Creuse : mardi 10 février ou mercredi 11 février.

**M. ALET :**

Les présidents sortants de ces commissions sont :

- Allier-Loire amont : M. Bouchardy ;
- Loire moyenne : M. Malbo ;
- Loire aval et côtiers vendéens : M. Couturier ;
- Mayenne-Sarthe-Loir : M. Veron ;
- Vienne-et-Creuse : M. Damiens ;
- Vilaine et côtiers bretons : M. Regnault.

A part M. Regnault, les cinq autres sont toujours membres du comité de bassin.

## SAGE

### Point n°6 de l'ordre du jour

#### **M. BURLOT :**

M. Pélicot présidait la commission qui avait examiné le projet de Sage Auzance, Vertonne et cours d'eau côtiers vendéens.

*« Le territoire du projet de Sage Auzance, Vertonne et cours d'eau côtiers vendéens s'étend sur une superficie de 624 km<sup>2</sup>. Les cours d'eau traversent une zone bas bocage avant de rejoindre l'océan par de petits estuaires bordés par des marais humides.*

*Le territoire concerne une population d'environ 54.000 habitants au sein de 32 communes toutes inscrites dans le département de la Vendée. Il est en élaboration depuis juillet 2002.*

*Le Sdage 2010-2015 l'a inscrit dans la liste des Sage prioritaires.*

*Sur ce territoire, parvenir au bon état fixé par le Sdage nécessite une amélioration des sept masses d'eau, cours d'eau aujourd'hui en état moins que bon ; une amélioration de la masse d'eau côtière nord, Sables-d'Olonne, actuellement en état écologique moyen.*

*Les enjeux principaux vis-à-vis des objectifs environnementaux fixés par le Sdage concernent principalement la maîtrise des pollutions d'origine industrielle et agricole, l'hydrologie ainsi que la gestion et la restauration des zones humides.*

*Le comité de bassin devant se prononcer sur la compatibilité dudit schéma avec le Sdage et sur la cohérence avec les schémas d'aménagement et de gestion des eaux déjà arrêtés ou en cours d'élaboration dans le groupement de sous-bassins concerné, la commission Planification a examiné ces aspects particuliers.*

*Il en ressort que le projet de Sage est compatible avec le Sdage et cohérent avec les Sage voisins.*

*La commission a remarqué que pour être pleinement compatible avec la disposition 8C-1 du Sdage, la commission locale de l'eau doit identifier d'éventuelles zones humides d'intérêt environnemental particulier à la suite de l'inventaire hiérarchisé des zones humides et des entités hydrauliques homogènes des marais rétrolittoraux.*

*Aussi, je vous propose d'examiner la délibération soumise à votre avis qui donne un avis favorable au projet de Sage, avec une réserve précisée dans la délibération qui se trouve en page 19 du tome III du dossier de séance. »*

#### **M. le président :**

Y a-t-il des interventions ? Je soumetts le projet de Sage aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Avis portant sur le projet de Sage Auzance, Vertonne et cours d'eau côtiers. Adoptée à l'unanimité.*

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2014.07 du 2 octobre 2014.**

#### **M. BURLOT :**

Ce projet de Sage Allier aval a été examiné par la commission Planification réunie le 18 septembre.

*« Le territoire du bassin versant de l'Allier aval s'étend sur une superficie de 6.344 km<sup>2</sup>. Le projet de Sage était en délibération depuis octobre 2004. Le territoire concerne une population d'environ 715.000 habitants au sein de 463 communes dans cinq départements.*

*Un effort important doit être engagé pour parvenir au bon état fixé par le Sdage : 31 % des masses d'eau cours d'eau ne sont pas encore en bon état ; deux des huit masses d'eau plans d'eau sont en état écologique moyen ; cinq masses d'eau souterraines, actuellement à l'état chimique médiocre, doivent améliorer leur situation.*

*Les enjeux principaux du Sage Allier aval vis-à-vis des objectifs environnementaux fixés par le Sdage sont la lutte contre les pollutions des collectivités et des industriels, la lutte contre l'eutrophisation des plans d'eau, la lutte contre les pollutions d'origine agricole, l'hydrologie, la morphologie des cours d'eau, ainsi que la gestion et la restauration des zones humides.*

*Le Sage Allier aval a été présenté et la commission propose de lui donner un avis favorable, sans réserve, avec deux recommandations. Celles-ci concernent, d'une part, la précision des périmètres des zones sur lesquelles des efforts de réduction de l'usage des pesticides doivent porter en priorité et d'autre part, la précision de l'ensemble des autres dispositifs du PAGD (plan d'aménagement et de gestion durable) qui constituent également des principes d'action à mettre en œuvre pour assurer la préservation et la gestion des zones humides.*

*Aussi, je vous propose d'examiner la délibération soumise à votre avis qui donne également un avis favorable au projet de Sage Allier aval avec les deux réserves précisées dans la délibération, en remerciant et en félicitant encore les acteurs de ce travail. »*

**M. SAUVADE (président du Sage Allier aval) :**

La CLE a été mise en place en 2005. Nous avons commencé à réellement travailler sur ce Sage début janvier 2006. Nous en sommes donc presque à neuf ans. Il nous reste encore un peu de travail à faire pour différentes raisons.

Le Sage est assez étendu et fait l'objet de nombreuses pressions, qu'elles proviennent du domaine agricole, de ressources en eau, touristique ou industriel. Nous avons une bonne participation, et je ne peux que féliciter tous nos partenaires d'être venus à nos réunions, soit de bureau soit de CLE, surtout quand nous avons rédigé le règlement et le PAGD.

Toutes les parties intéressées, qu'elles soient du domaine agricole, industriel ou environnemental, étaient présentes sur plusieurs journées de travail. Nous avons également eu le soutien des services de l'Etat de façon très importante tout au long du Sage, ce qui nous a permis d'aboutir à un compromis et à un vote de la CLE où il y a seulement eu deux abstentions. Nous sommes assez satisfaits de ce résultat. Nous souhaitons pouvoir aller jusqu'au bout et pouvoir l'appliquer ensuite, car c'est un Sage très important pour le territoire.

Nous prenons en compte les deux recommandations faites, qui ne font qu'améliorer la qualité de ce qui a pu être produit.

**Mme MORAGUEZ :**

La définition de l'espace de mobilité dans ce Sage n'a pas pris en compte – à la hauteur jugée nécessaire par l'ARS (agence régionale de santé) – les enjeux eau potable.

J'avais entendu la réponse du Sage expliquant que les champs captants d'eau potable avaient été enlevés de l'espace de mobilité. Il semblerait que ce ne soit pas la lecture faite par les services de santé localement, c'est pourquoi nous nous abstenons sur ce Sage.

**M. SAUMUREAU :**

Au niveau de l'Auvergne, le CESER a également été sollicité pour donner un avis par rapport à ce projet de Sage, pour lequel nous avons donné un avis favorable. Nous avons simplement demandé qu'il y ait, en plus, une meilleure protection des nappes alluviales et une meilleure prise en compte – ce qui n'apparaissait pas réellement – de tout ce qui concerne les sédiments modernes et anciens.

**M. SAUVADE :**

Nous avons conservé certaines protections pour les puits de captage parce que nous avons des champs captants très importants, qui concernent des villes comme Clermont-Ferrand et d'autres. Nous ne pouvions pas nous permettre de tous les laisser dans le champ d'évacuation de l'Allier pour les laisser en danger. Ceux qui sont plus isolés sont restés intégrés parce nous savions les remplacer. Nous avons essayé d'aboutir à un compromis, mais il faut prendre en compte les avis des uns et des autres pour arriver à une solution satisfaisante. Nous essayons de faire pour le mieux.

### **M. le président :**

Je soumetts aux voix ce projet de Sage, sachant que M. Sauvade ne participe pas au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Avis portant sur le projet de Sage du bassin versant de l'Allier aval. Adoptée à la majorité (158 voix exprimées, 143 voix pour, 1 voix contre, 12 abstentions, 2 non-participations au vote).*

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2014.08 du 2 octobre 2014.**

## **ELECTIONS**

### **Point n°7 de l'ordre du jour**

### **M. le président :**

Nous avons de nouvelles élections à réaliser en remplacement de notre ami Frédéric Tricot.

Pour la présidence de la commission Communication, présentent leur candidature Mme Auconie, représentant les communes, et Mme Riamon, représentant le conseil régional Rhône-Alpes.

### **Mme AUCONIE :**

Je suis membre du comité de bassin au titre de la ville de Tours dont je suis une élue. J'étais adjointe, j'ai démissionné, et suis désormais conseillère municipale notamment chargée de l'eau, pour avoir plus de temps à consacrer à l'eau dans mes différents mandats.

En termes d'eau, je suis investie, engagée, dans un certain nombre d'organisations. Je suis, d'un point de vue international, gouverneur au conseil mondial de l'eau et suis chargée du processus parlementaire pour le forum mondial qui sera organisé en Corée en avril prochain.

Ancienne députée européenne, je suis membre de l'intergroupe Eau du parlement européen.

Je suis par ailleurs première vice-présidente du comité national de l'eau, élue la semaine dernière au titre de notre comité de bassin, puis coprésidente du cercle français de l'eau réunissant beaucoup d'acteurs dans le domaine de l'eau. Je baigne dans l'eau, si je puis me permettre, à tous les niveaux.

Au-delà de la communication, je serai dans l'esprit de la continuité du travail remarquablement mené par notre ami Frédéric Tricot. Je voudrais aussi y apporter cette vision européenne et internationale que j'incarne bien modestement. Par exemple, il existe régulièrement des consultations que la Commission européenne met en œuvre et auxquelles chacun d'entre nous, soit *intuitu personae*, soit dans le cadre de fédération, de syndicat, de communauté, de comité ou tout autre organisme, peut répondre. Je serais ravie que le comité de bassin Loire-Bretagne soit un des éléments moteurs dans la réponse à ces consultations, je serai donc très en veille sur ces sujets.

Actuellement, il y a une consultation sur la réutilisation des eaux usées pour laquelle la Commission européenne nous demande notre avis. La direction de l'Eau intervient en son nom mais il serait intéressant que chacun d'entre nous soit sensibilisé à ces sujets et apporte son expertise, sa réflexion et son analyse sur ce type de consultation. Il ne faut pas que la France – et les comités de bassin qui en sont les porteurs de signal politique – perde son influence sur la politique de l'eau, notamment au niveau de l'Europe. Je vous propose d'apporter à la commission Communication cette valeur ajoutée.

Enfin, je suis diplômée de l'École supérieure de commerce et de management de Tours avec la spécialisation communication et marketing. Je mettrai donc à la disposition de notre communication, tant à l'égard des usagers qu'à l'égard des organismes et des institutions, mais aussi en termes de communication interne, l'ensemble de mes compétences pour continuer à travailler avec les services du comité de bassin et de l'agence de l'eau.

Chacun reconnaît le travail remarquable fait par Frédéric Tricot. Je souhaite être dans la continuité de cette qualité qui s'impose désormais à nous.

**M. DEGUET :**

Mme Riamon étant en ce moment en session du conseil régional, elle m'a demandé de vous présenter sa candidature.

Je remercie le président pour l'hommage rendu à Frédéric Tricot. Un certain nombre d'entre nous auraient souhaité que les remplacements de Frédéric se fassent dans une forme d'unanimité. Après discussion avec le président, il a souhaité en arriver à des questions de vote mais c'est parfaitement légitime.

Avec les nouvelles dispositions sur les vice-présidences, nous devrions pouvoir arriver à trouver un certain nombre de solutions. Je crois pouvoir m'engager au nom de Mme Riamon, avec qui j'ai communiqué il n'y a pas très longtemps, pour dire que cette disposition de la vice-présidence nous permettra de toute manière, et si elle est élue comme je l'espère, d'avoir une direction de la commission Communication qui soit extrêmement vaste, non partisane, et qui permette à tout le monde d'y faire son travail.

Je ne parlerai pas à la place de Mme Riamon, je vais me contenter de vous lire le document que certains d'entre vous ont certainement reçu comme élément de présentation :

*« Mesdames, messieurs, chers collègues,*

*J'ai l'honneur de vous proposer ma candidature à la présidence de la commission Communication de notre comité de bassin. Je le fais avec une certaine émotion liée au décès accidentel de notre collègue Frédéric Tricot qui, de l'avis général, a été un président de commission engagé, réactif, créatif, respectueux de la vie des services et des propositions de chaque membre de la commission. Je souhaite inscrire ma candidature et mon action dans la continuité de l'action de Frédéric Tricot.*

*Conseillère régionale Rhône-Alpes, je suis présidente de la commission Energie-Climat. Mes mandats d'élue locale ont tous été consacrés à la protection de l'environnement, que ce soit en tant que vice-présidente déléguée au développement durable du Roannais agglomération ou en tant que première adjointe au maire de Roanne.*

*Mon activité d'élue s'inscrit dans la continuité de mon activité professionnelle où en tant qu'ingénieure agronome, j'ai été en charge de la réduction des impacts environnementaux des activités agricoles puis industrielles pendant vingt ans.*

*Je sais à quel point l'adhésion des citoyens, des chefs d'entreprise, de leurs salariés, des acteurs socioéconomiques, est indispensable à la réalisation effective sur le terrain de nos politiques publiques de la préservation de la ressource en eau en qualité comme en quantité. Cet engagement que nous prenons au nom de ceux qui nous ont élus nécessite de la pédagogie, de la ténacité et des moyens appropriés de sensibilisation et de mobilisation.*

*Au-delà de la vitalité de notre réseau associatif, au premier rang duquel je compte sur l'appui et le professionnalisme des associations de protection de la nature, il nous faut déployer encore plus de moyens modernes de concertation et de publication des résultats obtenus. Avec votre appui, je souhaite mettre à disposition du comité de bassin et de l'agence de l'eau ma disponibilité et mes convictions. »*

**M. le président :**

Nous allons donc procéder au vote. Comme il s'agit de vote nominatif, nous sommes tenus de faire un vote à bulletin secret.

*[Déroulement du vote]*

**M. le président :**

La motion prise par le comité de bassin Artois-Picardie, sous la présidence d'André Flajolet, me semble beaucoup plus concise, plus cohérente, et moins problématique que celle que nous avons de Rhône-Méditerranée-Corse. Je vous propose de l'adopter pour me permettre d'avancer dans ce domaine. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Donc, je la soumetts aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Motion relative au prélèvement. Adoptée à l'unanimité.*

**M. le président :**

Pour les collègues membres du bureau, les désignations qui seront faites dans les jours qui suivent me permettront de les inviter à titre individuel et personnel pour un prochain bureau que je compte réunir en novembre, avant la réunion du 11 décembre où ils seront officiellement installés comme membres du bureau.

La première réunion du bureau pourrait se faire le 30 octobre à 14h30. Donc, tous ceux qui étaient désignés sont d'ores et déjà invités, y compris ceux qui le seront en fonction des différents sous-collèges.

En ce qui concerne le vote pour la présidence de la commission Communication, la majorité absolue n'est atteinte par aucune des deux candidates puisqu'il y a égalité de suffrage (62 voix pour Mme Auconie et 62 voix pour Mme Riamon). Si le cas se reproduit au deuxième tour, la plus âgée sera élue. Compte tenu de l'heure tardive, je vous propose ce poursuivre cette élection lors de notre prochaine séance, le 11 décembre 2014.

Je propose que les deux candidates soient présentes à la commission du 9 octobre que je présiderai en tant que président de comité de bassin.

Nous reportons l'ensemble de la suite de l'ordre du jour au 11 décembre.

Merci pour votre présence et votre assiduité.

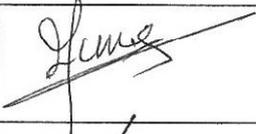
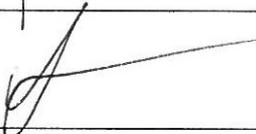
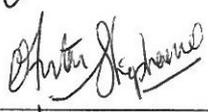
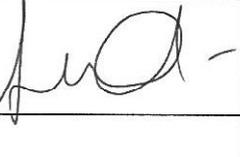
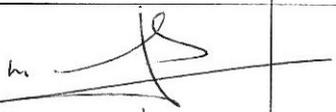
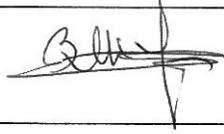
*(La séance est levée à 17 h)*

## COMITÉ DE BASSIN

## Réunion le jeudi 2 octobre 2014

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

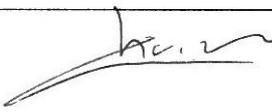
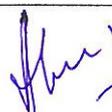
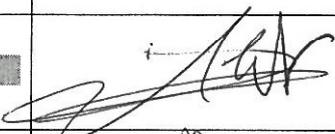
## Membres

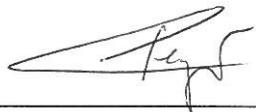
		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A P	M. AIME Christian		
	P	M. ALBERT Philippe		
	P	Mme ANTON Stéphanie		
	P	Mme AUCONIE Sophie		
	A	M. BARBIER Daniel		
	A	M. BARILLET Yannick R. Par M. DONDASSE		Mme ETAIX Corinne
	A	M. BARNIER Jean-François		
	A	Mme BARRET Christiane		
	A	Mme BAZERQUE Marie-Françoise		
	P	M. BEAUFILS Marc		
	P	M. BEAUJANEAU Gilbert		M. RENAUD Edouard
	A	M. BECHLER Jean-Yves		

6

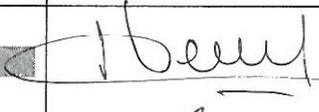
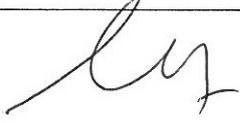
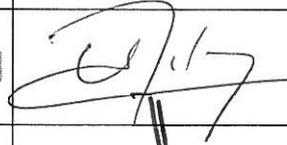
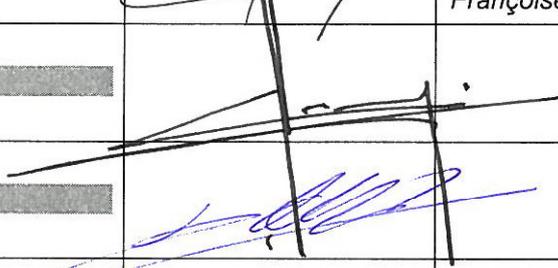
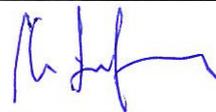
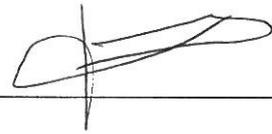
1/19

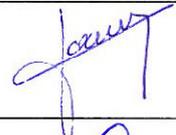
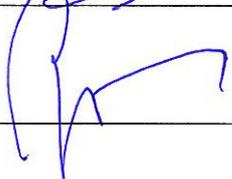
	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P M. BERNIER Marc		
	P M. BERTRAND Patrick		M. BECHLER Jean-Yves M. LAROUSSINIE Olivier
	A M. BISCH Pierre-Etienne		
	A M. BITEAU Benoît		
	P M. BLACHON Eric		
	P M. BLANCHARD Patrick		M. GRIMPRET Christian
	P M. BOISNEAU Philippe		
	P M. BONNEFOUS Nicolas		
	P M. BONNET Maurice		M. DRAPEAU Jean-Luc
	P M. BONNIN Philippe		M. HERVE Marc
+ chauffeur	P M. BOUCHARDY Christian		M. ROUSSAT Daniel Mme VIGNAL Odile
	A M. BOUJOT Jérôme		
	P M. BRAULT Jean-Luc		
	A M. BRAVARD Michel		
	P M. BRUGIERE Marc		
	P Mme BRUNY Régine		
	A M. BODARD Philippe		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. BUIN Pierre		
	P	M. BURLOT Thierry		Mme RIAMON Marie-Hélène M. RAOULT Loïc
	A	M. CAMUS Jean-Louis		
	A	M. CARENCO Jean-François		
	A	Mme CAROLY Celine		
	A	M. CEDELLE Serge		
	A	Mme CHAIGNEAU Martine		
	A	M. CHALUS Jean-Pierre		
	P	M. CHASSANDE Christophe		M. VERMEULEN Patrice M. DE OLIVEIRA Emmanuel
	A	M. CHATRY Thierry		
	A	M. CHAVASSIEUX Jean-Pierre		
	P	M. CHELLET Pascal		M. VIAUD Gérald
	P	M. COISNE Henri		M. DE BOYSSON Xavier
	A	M. COJAN Olivier		
	P	M. COLLET Yannick		
	P	M. COLLETER Jean-Yves		

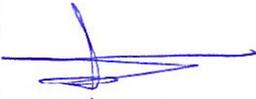
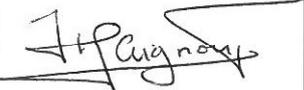
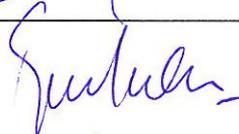
	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A M. COMET Henri-Michel		
	P M. COUTURIER Christian		M. CHAVASSIEUX Jean-Pierre
	A M. COZIC Thierry		
	A Mme D'AUX Anne		
	A M. DAMIE Philippe R. par Mme Françoise MORAGUEZ		M. GAUTRON Alain
	A M. DAMIENS Jean-Bernard		
	P M. DE BEAUMESNIL Michel		
	A M. DE BOYSSON Xavier		
	P M. DE GESTAS DE LESPEROUX Philippe		M. GRELICHE Patrice <del>XXXXXXXXXX</del>
	P M. DE LESPINAY Josselin		M. MOSSANT Pierre M. LUCAUD Laurent
	A M. DE OLIVEIRA Emmanuel		
	P M. DEGUET Gilles		M. LEFEBVRE André
	A M. DELSOL Philippe		
	A M. DELZANT Eric		
	A M. DEMARCQ François R. par M. Eric GOMEZ		

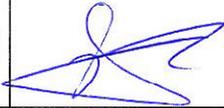
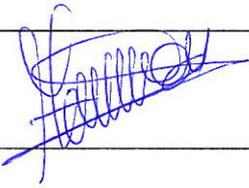
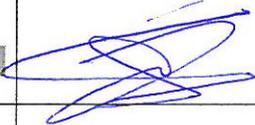
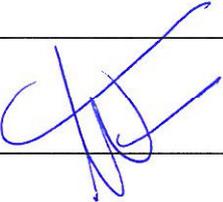
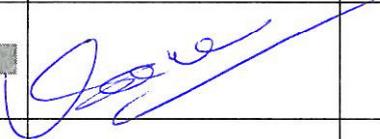
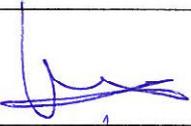
6

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P M. DENIS Bernard		
	P M. DHUY Dominique		M. VIGIER André
	A M. DICONNE Jean-Paul		
	P M. DIDON Emmanuel		Mme NOARS Françoise Mme BAZERQUE Marie-Françoise
	P M. DORON Jean-Paul		
	P M. DOUGE Christophe		
	A M. DRAPEAU Jean-Luc		
	P M. DREVET Vincent		
	<del>P</del> P M. DUFRESNOY Philippe		<del>XXXXXXXXXX</del> (M. DELZANT Eric) <del>XXXXXXXXXX</del>
	A M. DUGLEUX Sébastien		
	A M. DUPOUE Thierry		
	P M. DURAND Dominique		
	A Mme ETAIX Corinne		

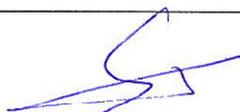
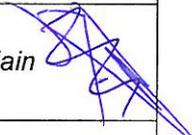
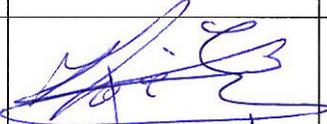
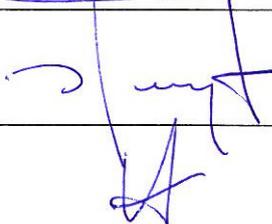
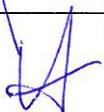
	A	M. FALGAS Bernard		
	A	M. FAUCONNIER Jean-Michel		
	P	M. FAUVEL Auguste		
	P	M. FONTAINE Olivier		M. BUIIN Pierre
	P	M. FRECHET Daniel		
	A	M. FUZEAU Michel R. par M. Jérémie BOUQUET		
	A	M. GAGNEUX Jean-Yves		
	A	M. GAILLET Jean-Roch R. par M. Guy FREMAUX		
	P	M. GANDRIEAU James		
	P	M. GANNE Jean-Daniel		M. LOQUET Robert
	P	M. GAULANDEAU Claude		
	A	Mme. GAUTHIER Odile R. par M. HERVOUET		
	A	M. GAUTRON Alain		
	P	M. GIBEY Jean-Marc		M. MALBO Gérard
	P	M. GILBERT André		
	<del>P</del> A	M. GOUPY Bernard		

11

	P	M. GOUSSET Bernard		M. CHATRY Thierry M. MILLIERAS Christophe
	A	M. GRELICHE Patrice		
	P	M. GRIGNOU Herve		Mme CAROLY Celine
	A	M. GRIMPRET Christian		
	P	M. GROLEAU Christian		
	P	M. GROSJEAN Francis		M. GAGNEUX Jean-Yves
	P	M. GUILLAUME Pierre		
+ chauffeur	P	M. GUILLON Jacky		M. CEDELLE Serge
		M. GUTTON Martin R. par M. Bertrand GUIZARD	Présent	
	A	M. HANGARD Gregory		
	P	Mme HERILIER Marie-Jeanne		
	A	M. HERVE Marc		
	A	M. HUET Gilles		
	A	M. HUGON Pierre		
	A	Mme HURUGUEN Armelle		
		M. JACQ François R. par Mme Anne GROUHEL PELLOUIN		

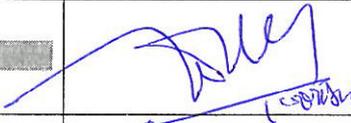
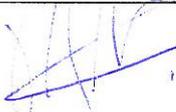
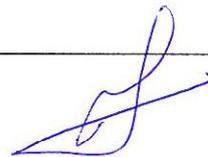
	P	M. JANVROT Guy		
	A	M. JAU Michel		
	A	M. LAMARDELLE Gérard		
	A	M. LAMBERT Guillaume		
	P	M. LARDON Antoine		
	A	M. LAROUSSINIE Olivier		
	A	M. LASFARGUES Frédéric R. par M. Frédéric COURTÈS		
	A	M. LE BORGNE Lionel		
	A	M. LE DAULT Eric		
	P	Mme LE FAOU Lénéaïck		
	A	M. LE GOFF Roger		
	P	Mme LE SAULNIER Brigitte		
	A	M. LEFEBVRE André		
	P	Mme LEFEBVRE-RAUDE Dominique		
	P	Mme LEGEAS Michèle		
	A	M. LEIBREICH Johann R. par M. Christian SOISMIER		

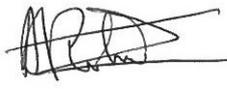
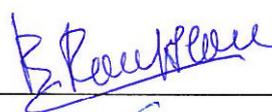
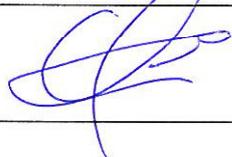
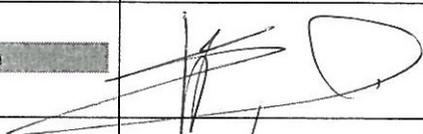
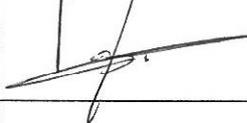
pas de déjeuner!

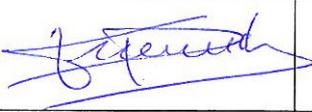
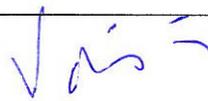
	P	M. LONQUEU Benoit		
	A	M. LOQUET Robert		
	A	M. LUCAUD Laurent		
	A	M. MALBO Gérard		
	P	M. MANCEAU Jean-François		
	A	M. MARCELLOT René		
	<del>X</del> P	M. MARIE Christian M. NOISE Bruno		
	A	M. MAURIN Bruno		
	A	Mme MAUSSION Patricia		
+ chauffeur	P	M. MAYET Iwan		M. BARNIER Jean-François
	P	M. MENIER Jean-René		M. TIENGOU Alain 
	P	M. MERY Yoann		M. HANGARD Gregory
	A	M. MILLIERAS Christophe		
	P	M. MOELO Jean-Yves		
	A	M. MORAUD Jean-Christophe R. par M. HUGUET		
+ chauffeur	P	M. MORIN Serge		M. DUGLEUX Sébastien

	A	M. MOSSANT Pierre		
	A	M. NAUD Claude		
	A	M. NAVEZ Marc R. par M. Serge LE DAFNIET		
	A	Mme NOARS Françoise		

↗

	P	M. OUDIN Jacques		Mme D'AUX Anne — M. DUPOUE Thierry —
	A	M. PATURAT Jacques		
Président	P	M. PELICOT Joël		M. SAUVEZ Marc
	P	M. PELLERIN François-Marie		
	P	M. PENAUD Jean		
	P	M. PETROT Régis		
	A P	M. PIERRE Gérard		
	P	M. PIERSON Jean-Paul		
	P	M. PLESSIS Georges		
	A	M. POINTEREAU Rémy		
	P	M. POTIRON Jean-Louis		
	A	M. PRORIOU Jean		
	P	M. QUENOT Gérard		
	A	M. RABINEAU Pierre		
	P	M. RAMBAUD Eric		
	A	M. RAOULT Loïc		
	A	M. RENAUD Edouard		

	A	Mme RIAMON Marie-Hélène		
	P	M. ROBERT Alain		M. PATURAT Jacques
	P	M. ROBERT Jean-François		
	P	Mme ROCHER Isabelle		
	A	M. ROUSSAT Daniel		
	P	M. ROUSSEAU Bernard		M. HUET Gilles
	P	M. ROUSTIDE Jacques		M. PRORIOL Jean
	A	Mme SAILLARD Elisabeth		
	P	M. SAILLARD Vincent		
	P	M. SAQUET Christian		
	P	M. SAUMUREAU Marc		Mme SAILLARD Elisabeth
+ chauffeur	P	M. SAUVADE Bernard		M. BRAVARD Michel
	A	M. SAUVEZ Marc		
	P	M. SIMARD Jean-Pierre		
	P	M. SOUBOUROU Christian		
	A	M. STRZODA Patrick		
	P	M. TAUFFLIEB Eric		

	A	M. THOMAZO Roger		
	A	M. TIENGOU Alain		
	P	M. TROUVAT Pierre		
	P	M. VALLEE Mickaël		
	A	M. VANLAER Hervé R. par BARTHELEMY		M. LAMBERT Guillaume
	P	M. VENDROT Michel		
	A	M. VERMEULEN Patrice		
	P	M. VERON Gérard		M. BERNIER Marc
	A	M. VIAUD Gérald		
	A	M. VIGIER André		
	A	Mme VIGNAL Odile		
	P	M. VIGUIE Pascal		
	P	M. VIROULAUD Philippe R. par Mme Isabelle BERTRAND		M. CHALUS Jean-Pierre M. COMET Henri-Michel
	P	M. VOISIN Jean-Bernard		M. LE DAULT Eric

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	152

Présents : 108  
Dont représentés : 12  
Pouvoirs donnés : 46  
Absents : 81

Quorum 1 / 2 de 190 = 95

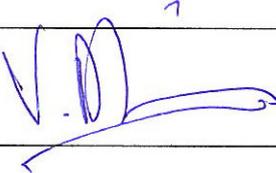
8

# COMITÉ DE BASSIN

Réunion le jeudi 2 octobre 2014

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

## Autres invités

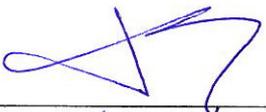
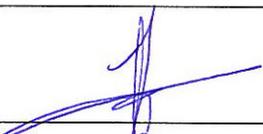
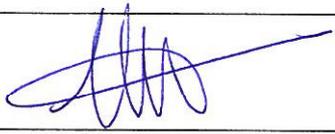
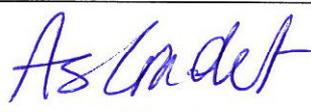
		PARTICIPANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	A	Mme BAILLY-TURCHI Maud	
	P	Mme DUMOULIN-WIECZORKIEWICZ Virginie	

# COMITÉ DE BASSIN

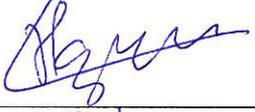
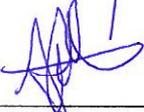
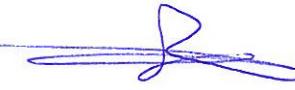
## Réunion le jeudi 2 octobre 2014

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

### Participent également

	NOM	EMARGEMENT
P	M. BAGEOT Jean-Pierre <i>Président de la CLE Sage Blavet</i>	
P	ARRONDEAU Jean-Pierre <i>Secrétaire de la CLE Sage Vilaine</i>	
P	Mme BIOT Carine <i>Animatrice</i>	
P	Mme BLANLOEIL-RENOUX Nathalie <i>Responsable dossier environnement CRA du Centre - Accompagne M. LIROCHON M. Giffard</i>	
P	M. CAPDEVILLE Bruno	
P	M. CARTIER Johnny	
P	M. CHAPLAIS Samuel <i>Coordonnateur régional des Fédérations de Bretagne Basse-Normandie Pays de La Loire</i>	
P	M. CHAUVIERE Romain	
P	M. ESTIER Pascal <i>Président de la CLE Sage Sioule</i>	
P	Mme GABORIAU FLORENCE	
P	Mme GADET Astrid <i>Animatrice</i>	
P	Mme GERMIS Gaëlle <i>Chargée de mission</i>	

51

	NOM	EMARGEMENT
	P M. LEGEARD Nathanael Région Centre	
	P Mme LE STER Marine	
	P Mme LEVIEUGE Lorraine Chargée de mission Eau - FNE	
	P Mme MAZEAU Lucile Animatrice	
	P M. MESTRE Maurice Président de la CLE Sage bassin de l'Alagnon	
	P Mme PERILLAT Lydie Accompagne madame Auconie	
	P M. PROSPER Julien	
	P M. RICHARD Jean-Claude Président de la CLE Sage Vendée	
	P Mme ROUZEYRE Cloé Animatrice du Sage Alagnon	
	P M. SAPPEY Alain	OK 
	A M. SOUCHET Dominique Président de l'Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise	
Ne déjeune pas	P M. VUILLOT Michel Directeur adjoint de la Dreal Centre	
	P Mme WITTEN Aude Accompagne M. Burlot	

P Claire Devaux Ros.

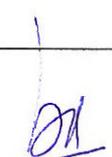
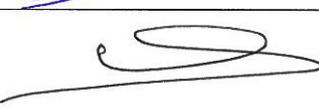
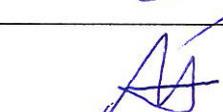
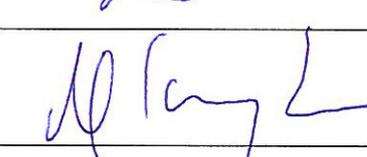
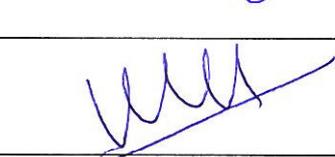
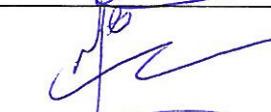
P MAILFERT Willem

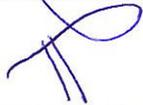
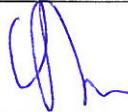
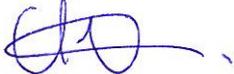
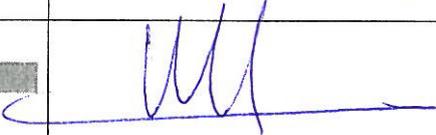
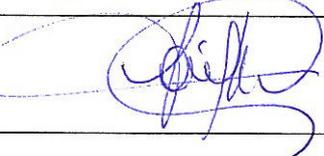
~~Signature~~  
Signature dejeune. 12/5

12

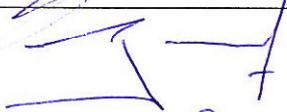
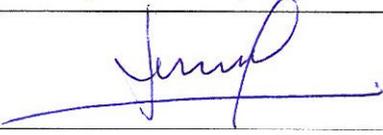
16/19

Agence

		NOM	EMARGEMENT
	P	M. AISSAOUI SOFIANE	
	P	M. ALET Bernard	
	P	Mme BLANC Céline	
	P	Mme BLANQUART Stéphanie	
	P	M. BOUDON Gérard	
	P	M. BOUJU Etienne	
	P	M. CAMPHUIS Nicolas-Gérard	
	P	Mme CORNET ANNE	 OK
	P	Mme DETOC Sylvie	
	P	Mme DORET Bernadette	
	P	Mme DUBUY Isabelle	
	P	M. ERAUD Yannick	
	P	M. GARNIER Arnaud	

	NOM	EMARGEMENT
P	M. GILLIARD Hervé	
P	M. GITTON CLAUDE	
P	M. GIGOT Alain	
P	Mme HERMITEAU Ingrid	
P	Mlle HISTACE Claire	
P	M. JULLIEN David	
P	Mme JULLIEN Edwige	
P	M. KARPUTA Jean-Michel	 OK
P	Mme KERVEVAN Carole	
P	M. LE BESQ Rémi	
P	M. LESCIEUX Régis	 OK
P	Mme LORAND Myriam	
P	Mme MEJJAT HOURIA	
P	Mme OPERIOL Paule	
P	Mme OUVRARD Nicole	
P	Mme PAILLOUX CHRISTINE	

18

	NOM	EMARGEMENT
P	M. PINAULT Laurent	OK
P	M. RAYNARD Olivier	
P	M. RIGUIDEL Philippe	
P	M. RIVOAL Jean-Louis	
P	Mme ROBILIARD Marion	OK
P	Mme SAUGET MARIE	
P	M. STEIN Michel	

M. WIENNE Laurent

VALETTE LAURE

~~SARIN ALAIN~~  

NATURALE Gilbert 

~~HAZEAU Anne~~ 

10

**Comité de bassin  
du 2 octobre 2014**

Suivi du quorum

Quorum 95 = 128 ok  
présents 65

Statut :

**P** présent  
**R** représenté  
**PV** a donné son pouvoir  
**A** absent

Séance		Départs		Statut	Nom	Collège	Représenté par :	
Emarg.	nb voix	nb	nb voix				enregistrés	pouvoirs enregistrés
106	195	41	-67	173	189	189	17	91
							63	28
x	3		0	P	AIME	Usagers		MAUSSION
x	1		0	P	ALBERT	Collectivités territoriales		AIME
x	1		0	P	ANTON	Collectivités territoriales		
x	2		0	P	AUCONIE	Collectivités territoriales		LE SAULNIER
x	0		0	PV	BARBIER	Collectivités territoriales		
x	0		0	R	BARILLET	Etat et établissements publics	DONDASSE	ETAIX
x	0		0	PV	BARNIER	Collectivités territoriales		
x	0		0	A	BARRET	Etat et établissements publics		
x	0		0	PV	BAZERQUE	Etat et établissements publics		
x	1		0	P	BEAUFILS	Usagers		
x	2		0	P	BEAUJANEAU	Collectivités territoriales		RENAUD
x	0		0	PV	BECHLER	Etat et établissements publics		
x	1	13.00	-1	P	BERNIER	Collectivités territoriales		
x	3		0	P	BERTRAND	Etat et établissements publics		LAROUSSINIE
x	0		0	PV	BISCH	Etat et établissements publics		BECHLER
x	0		0	A	BITEAU	Usagers		
x	1	15.00	-1	P	BLACHON	Usagers		
x	2	14.45	-2	P	BLANCHARD	Collectivités territoriales		GRIMPRET
x	0		0		BODARD	Collectivités territoriales		
x	3		0	P	BOISNEAU	Usagers		VALLEE
x	1		0	P	BONNEFOUS	Usagers		COLLETER
x	3		0	P	BONNET	Collectivités territoriales		DRAPEAU
x	3		0	P	BONNIN	Collectivités territoriales		BOUJOT
x	3		0	P	BOUCHARDY	Collectivités territoriales		HERVE
x	0		0	PV	BOUJOT	Collectivités territoriales		DELSOL
x	1		0	P	BRAULT	Collectivités territoriales		ROUSSAT
x	0		0	PV	BRAVARD	Collectivités territoriales		
x	1	15.45	-1	P	BRUGIERE	Usagers		
x	1	16.20	-1	P	BRUNY	Usagers		
x	0		0	PV	BUIN	Usagers		
x	2	17.00	-2	P	BURLLOT	Collectivités territoriales		RAOULT
x	0		0	A	CAMUS	Collectivités territoriales		COZIC
x	0		0	A	CARENCO	Etat et établissements publics		
x	0		0	PV	CAROLY	Usagers		
x	0		0	PV	CEDELLE	Collectivités territoriales		
x	0		0	PV	CHAIGNEAU	Collectivités territoriales		
x	0		0	PV	CHALUS	Etat et établissements publics		
x	3		0	P	CHASSANDE	Etat et établissements publics		DE OLIVEIRA
x	0		0	PV	CHATRY	Usagers		VERMEULEN
x	0		0	PV	CHAVASSIEUX	Collectivités territoriales		
x	2	15.00	-2	P	CHELLET	Usagers		VIAUD
x	2		0	P	COISNE	Usagers		DE BOYSSON
x	0		0	A	COJAN	Collectivités territoriales		
x	1	16.00	-1	P	COLLET	Usagers		
x	1	16.15	-1	P	COLLETER	Usagers		
x	0		0	PV	COMET	Etat et établissements publics		
x	3	16.45	-3	P	COUTURIER	Collectivités territoriales		CHAVASSIEUX
x	0		0	PV	COZIC	Collectivités territoriales		NAUD
x	2		0	R	DAMIE	Etat et établissements publics	MORAGUEZ	GAUTRON
x	0		0	PV	DAMIENS	Collectivités territoriales		
x	0		0	PV	D'AUX	Collectivités territoriales		
x	1		0	P	DE BEAUMESNIL	Usagers		
x	0		0	PV	DE BOYSSON	Usagers		
x	3		0	R	DE GESTAS DE LESPEROUX	Etat et établissements publics	DEVAUX ROS	GRELICHE
x	0	16.30	-3	P	DE LESPINAY	Usagers		DUFRESNOY
x	3		0	PV	DE OLIVEIRA	Etat et établissements publics		LUCAUD
x	3		0	P	DEGUET	Collectivités territoriales		
x	0		0	PV	DELSOL	Collectivités territoriales		LEFEBVRE
x	0		0	PV	DELZANT	Etat et établissements publics		RIAMON
x	1	16.00	-1	R	DEMARCO	Etat et établissements publics		
x	1	16.20	-1	P	DENIS	Usagers	GOMEZ	
x	3		0	P	DHUY	Usagers		VIGIER
x	0		0	PV	DICONNE	Collectivités territoriales		FAUCONNIER
x	3		0	P	DIDON	Etat et établissements publics	10-3 n	
x	2		0	P	DORON	Usagers	CAPDEVILLE	NOARS
x	3		0	P	DOUGE	Collectivités territoriales		LARDON
x	0		0	PV	DRAPEAU	Collectivités territoriales		CHAIGNEAU
x	3		0	P	DREVET	Usagers		GROSJEAN
x	2	15.00	-2	P	DUFRESNOY	Etat et établissements publics		FONTAINE
x	0		0	PV	DUGLEUX	Collectivités territoriales		MERY
x	0		0	PV	DUPOUE	Collectivités territoriales		
x	2		0	P	DURAND	Usagers		ROBERT A
x	0		0	PV	ETAIX	Etat et établissements publics		
x	0		0	A	FALGAS	Usagers		
x	1		0	P	FAUCONNIER	Usagers		
x	0		0	P	FAUVEL	Collectivités territoriales		
x	2	16.10	-2	P	FONTAINE	Usagers		BUIN
x	1	13.30	-1	P	FRECHET	Collectivités territoriales		
x	2		0	R	FUZEAU	Etat et établissements publics	BOUQUET	BISCH
x	0		0	PV	GAGNEUX	Collectivités territoriales		
x	1	15.50	-1	R	GAILLET	Etat et établissements publics	FREMAUX	
x	1		0	P	GANDRIEU	Usagers		
x	2		0	P	GANNE	Usagers		LOQUET

**Comité de bassin  
du 2 octobre 2014**

Suivi du quorum

Quorum 95 = 128 ok  
présents 65

Statut :

**P** présent  
**R** représenté  
**PV** a donné son pouvoir  
**A** absent

Séance		Départs		Statut	Nom	Collège	Représenté par :		
Emarg.	nb voix	nb	nb voix				enregistrés		pouvoirs enregistrés
106	195	41	-67	173	189	189	17	63	91
x	1		0	<b>P</b>	GAULANDEAU	Usagers			
	0		0	<b>R</b>	GAUTHIER	Etat et établissements publics	HERVOUET		
	0		0	<b>PV</b>	GAUTRON	Etat et établissements publics			
x	3		0	<b>P</b>	GIBEY	Collectivités territoriales		MALBO	MARCELLOT
x	2		0	<b>P</b>	GILBERT	Usagers		ROCHER	
x	1		0	<b>P</b>	GOUPY	Usagers			
x	3		0	<b>P</b>	GOUSSET	Usagers		CHATRY	MILLIERAS
	0		0	<b>PV</b>	GRELICHE	Etat et établissements publics			
x	2	15.45	-2	<b>P</b>	GRIGNOU	Usagers		CAROLY	
	0		0	<b>PV</b>	GRIMPRET	Collectivités territoriales			
x	1	16.45	-1	<b>P</b>	GROLEAU	Usagers			
x	3	16.00	-3	<b>P</b>	GROSJEAN	Collectivités territoriales		GAGNEUX	COZIC
x	1		0	<b>P</b>	GUILLAUME	Usagers			
x	3	15.00	-3	<b>P</b>	GUILLOIN	Collectivités territoriales		CEDELLE	BARBIER
x	1	16.30	-1	<b>R</b>	GUTTON	Etat et établissements publics	GUIZARD		
	0		0	<b>PV</b>	HANGARD	Usagers			
x	2		0	<b>P</b>	HERILIER	Usagers		PENAUD	
	0		0	<b>PV</b>	HERVE	Collectivités territoriales			
	0		0	<b>PV</b>	HUET	Usagers			
	0		0	<b>A</b>	HUGON	Collectivités territoriales			
	0		0	<b>A</b>	HURUGUEN	Collectivités territoriales			
x	1	16.00	-1	<b>R</b>	JACQ	Etat et établissements publics	GROUHEL		
	0		0	<b>P</b>	JANVROT	Usagers	PELLOUIN		
x	2		0	<b>PV</b>	JAU	Etat et établissements publics		TAUFFLIEB	
	0		0	<b>A</b>	LAMARDELLE	Collectivités territoriales			
	0		0	<b>PV</b>	LAMBERT	Etat et établissements publics			
x	1	16.45	-1	<b>P</b>	LARDON	Usagers			
	0		0	<b>PV</b>	LAROUSSINIE	Etat et établissements publics			
x	1		0	<b>R</b>	LASFARGUES	Etat et établissements publics	COURTES		
	0		0	<b>A</b>	LE BORGNE	Usagers			
	0		0	<b>PV</b>	LE DAULT	Usagers			
x	1	15.15	-1	<b>P</b>	LE FAOU	Usagers			
	0		0	<b>A</b>	LE GOFF	Collectivités territoriales			
x	2	16.45	-2	<b>P</b>	LE SAULNIER	Collectivités territoriales		LEGEAS	
	0		0	<b>PV</b>	LEFEBVRE	Collectivités territoriales			
x	2		0	<b>P</b>	LEFEBVRE-RAUDE	Usagers		CHELLET	
x	1	12.50	-1	<b>PV</b>	LEGEAS	Usagers			
x	1	15.15	-1	<b>R</b>	LEIBREICH	Etat et établissements publics	SOISMIER		
x	1		0	<b>P</b>	LONQUEU	Usagers			
	0		0	<b>PV</b>	LOQUET	Collectivités territoriales			
	0		0	<b>PV</b>	LUCAUD	Collectivités territoriales			
	0		0	<b>PV</b>	MALBO	Collectivités territoriales			
x	2		0	<b>P</b>	MANCEAU	Collectivités territoriales		ROBERT JF	
	0		0	<b>PV</b>	MARCELLOT	Collectivités territoriales			
x	2		0	<b>R</b>	MARIE	Etat et établissements publics	MOINE	JAU	
	0		0	<b>A</b>	MAURIN	Collectivités territoriales			
	0		0	<b>PV</b>	MAUSSION	Usagers			
x	2	13.30	-2	<b>P</b>	MAYET	Collectivités territoriales		BARNIER	
x	2		0	<b>P</b>	MENIER	Usagers		TIENGOU	
x	3	16.50	-3	<b>P</b>	MERY	Usagers		HANGARD	GRIGNOU
	0		0	<b>PV</b>	MILLIERAS	Usagers			
x	1		0	<b>P</b>	MOELO	Usagers			
x	1	16.10	-1	<b>R</b>	MORAU	Etat et établissements publics	HUGUET		
x	3	17.00	-3	<b>P</b>	MORIN	Collectivités territoriales		DUGLEUX	DAMIENS
	0		0	<b>PV</b>	MOSSANT	Usagers			
	0		0	<b>PV</b>	NAUD	Collectivités territoriales			
x	1	16.30	-1	<b>R</b>	NAVEZ	Etat et établissements publics	LE DAFNIET		
	0		0	<b>PV</b>	NOARS	Etat et établissements publics			
x	3	16.30	-3	<b>P</b>	OUDIN	Collectivités territoriales		DUPOUE	D'AUX
	0		0	<b>PV</b>	PATURAT	Usagers			
x	2		0	<b>P</b>	PELICOT	Collectivités territoriales		SAUVEZ	
x	2		0	<b>P</b>	PELLERIN	Usagers		DE LESPINAY	
	0		0	<b>PV</b>	PENAUD	Usagers			
x	1		0	<b>P</b>	PETROT	Usagers			
	0		0	<b>A</b>	PIERRE	Collectivités territoriales			
x	1		0	<b>P</b>	PIERSON	Usagers			
x	2		0	<b>P</b>	PLESSIS	Usagers		BLACHON	
	0		0	<b>PV</b>	POINTEREAU	Collectivités territoriales			
x	1		0	<b>P</b>	POTIRON	Collectivités territoriales			
	0		0	<b>PV</b>	PRORIOL	Collectivités territoriales			
x	1		0	<b>P</b>	QUENOT	Usagers			
	0		0	<b>A</b>	RABINEAU	Collectivités territoriales			
x	3		0	<b>P</b>	RAMBAUD	Collectivités territoriales		BLANCHARD	OUDIN
	0		0	<b>PV</b>	RAOULT	Collectivités territoriales			
	0		0	<b>PV</b>	RENAUD	Collectivités territoriales			
	0		0	<b>PV</b>	RIAMON	Collectivités territoriales			
x	2	15.45	-2	<b>P</b>	ROBERT A	Usagers		PATURAT	
x	1	15.45	-1	<b>P</b>	ROBERT JF	Collectivités territoriales			
x	1	16.15	-1	<b>P</b>	ROCHER	Usagers			
	0		0	<b>PV</b>	ROUSSAT	Collectivités territoriales			
x	3		0	<b>P</b>	ROUSSEAU	Usagers	HUET		BRUNY

**Comité de bassin  
du 2 octobre 2014**

Suivi du quorum

Quorum 95 = 128 ok  
présents 65

Statut :

**P** présent  
**R** représenté  
**PV** a donné son pouvoir  
**A** absent

Séance		Départs		Statut	Nom	Collège	Représenté par :	
Emarg.	nb voix	nb	nb voix				enregistrés	pouvoirs enregistrés
106	195	41	-67	173	189	189	17	91
							63	28
x	2		0	<b>P</b>	ROUSTIDE	Collectivités territoriales		PRORIOL
	0		0	<b>PV</b>	SAILLARD. E	Usagers		
x	2		0	<b>P</b>	SAILLARD. V	Usagers		POINTEREAU
x	1		0	<b>P</b>	SAQUET	Usagers		
x	2		0	<b>P</b>	SAUMUREAU	Usagers		SAILLARD. E
x	3	16.45	-3	<b>P</b>	SAUVADE	Collectivités territoriales		BRAVARD
	0		0	<b>PV</b>	SAUVEZ	Collectivités territoriales		
x	2		0	<b>P</b>	SIMARD	Usagers		LE FAOU
x	2		0	<b>P</b>	SOUBOUROU	Usagers		BRUGIERE
	0		0	<b>A</b>	STRZODA	Etat et établissements publics		
x	1	16.50	-1	<b>P</b>	TAUFFLIEB	Usagers		
	0		0	<b>PV</b>	THOMAZO	Collectivités territoriales		
	0		0	<b>PV</b>	TIENGOU	Usagers		
x	1		0	<b>P</b>	TROUVAT	Usagers		
x	1	15.50	-1	<b>P</b>	VALLEE	Usagers		
x	2		0	<b>R</b>	VANLAER	Etat et établissements publics	BARTHELEMY	LAMBERT
x	1		0	<b>P</b>	VENDROT	Usagers		
	0		0	<b>PV</b>	VERMEULEN	Etat et établissements publics		
x	2	16.30	-2	<b>P</b>	VERON	Collectivités territoriales		BERNIER
	0		0	<b>PV</b>	VIAUD	Usagers		
	0		0	<b>PV</b>	VIGIER	Usagers		
	0		0	<b>PV</b>	VIGNAL	Collectivités territoriales		
x	3		0	<b>P</b>	VIGUIE	Collectivités territoriales		DICONNE
x	3		0	<b>R</b>	VIROULAUD	Etat et établissements publics	BERTRAND I.	CHALUS
x	2		0	<b>P</b>	VOISIN	Usagers		THOMAZO COMET
								LE DAULT